



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue des Fusillés 21 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37: Fraternelle des Chasseurs Ardennois, Arion

LE CONGRES NATIONAL DE VIELSALM



Départ du cortège.

RECORDS EN TOUS GENRES

Cinquième
réélection pour le
président national,
qui a entamé sa
dix-neuvième année
de mandat.



(Photos Marcel Leuris)

cient pas des soins médicaux et pharmaceutiques à charge de cette institution.

D'autre part, la loi en cause modifie la procédure de révision des pensions pour cause d'aggravation. Nous en reparlerons au prochain numéro.

Haro sur l'Armée!

Pour terminer cet éditorial, exprimons le regret que le «Pourquoi Pas?», que par ailleurs nous aimons bien, ait cru bon de consacrer l'éditorial de son numéro du 20 juillet à «caricaturer» l'Armée, alors que dans tous les pays, la fête nationale est l'occasion de célébrer ceux qui, petite minorité, veillent, bon gré mal gré, sur la sécurité du pays, avec ou sans enthousiasme, par vocation ou par obligation.

Des déficiences, il y en a chez nous comme partout ailleurs mais, généralement, moins qu'ailleurs. Il y a toujours eu et il y aura toujours, dans toutes les armées du monde, des rouspéteurs et des mécontents. Pour la plupart, ce n'est pas la joie que d'accomplir son service militaire, surtout en raison des sacrifices matériels qu'il représente et des inégalités de traitement, résultant notamment du fait qu'un jeune Belge seulement sur quatre ou cinq accomplit son service national. Ce qu'il faudrait, c'est revoir fondamentalement le système, contrairement tout le monde à consacrer une période variable, en fonction de ses rigueurs, au service de la nation.

Il faut aussi mettre fin à cette légende de militaires «grassement rémunérés». Ils le sont généralement moins que la plupart des autres agents des services publics et, en tous cas, plus disponibles, plus mis à la tâche et plus attachés à leur «métier» que la plupart des fonctionnaires. Il y en a, comme partout, de très bons, des bons et des moins bons. C'est un métier difficile où l'on ne gagne guère que de l'ingratitude. Mais, quand survient une tension internationale, quand arrive une catastrophe, quand les civils se mettent en grève, à qui fait-on appel? Aux militaires taillables et corvéables à merci. On l'a encore vu récemment à Liège où l'on était bien empressé à accueillir nos braves ploucs chargés d'enlever les détritiques, et les fêter comme des libérateurs.

Deux petites remarques encore: dans les textes du «PP?», on écrit en parlant d'officiers: «...beaucoup d'entre eux étaient bardés de décorations». Il s'agit d'une formule toute faite, car il ne reste plus guère, sinon dans les plus hauts grades et en tenant compte de l'âge de la pension, beaucoup de militaires ayant pu participer aux soubresauts ultimes de la dernière guerre. D'autre part, le chiffre des désertions: il y a, en réalité, peu de vraies désertions mais des retards de rentrées ou des fugues pour des raisons morales ou sentimentales, etc... Il y a, au reste, beaucoup de récidivistes.

Albert HUBERT,
Président national

LE DEFILE DU 21 JUILLET

Le défilé militaire du 21 juillet, que commandait à nouveau le lieutenant général Liebens, était bien constitué, tenant compte des circonstances d'austérité. Mieux étoffé que l'an dernier, et l'on avait ajouté notamment des engins blindés. Malheureusement, le reportage TV de la RTB était minable, tant en ce qui concerne les images que le commentaire. Sabotage? Les prises de vues étaient faites de biais, avec des téléobjectifs mal réglés. A noter toutefois une amélioration durant la seconde partie. Quant au commentaire, on se demande si l'on n'a pas voulu piéger la brave dame qui en était chargée, encore qu'elle ait eu des phrases bien gentilles pour les Chasseurs Ardennais. Il fallait lui expliquer la différence entre un caporal et un général; entre des bérets bruns, kaki, verts, rouges ou noirs; entre les grandes divisions de l'ERM; entre les Forces de l'Intérieur et le 1(BE) Corps; entre blindés chenillés et sur roues... Quand on est arrivé aux CVRT, AMX et JPK; puis aux Alpha Jet, F16 et Mirage, autant parler flamand à un petit Chinois. Comme, en outre, elle jacassait sans arrêt, le pauvre conseiller militaire de service devait faire preuve d'une patience angélique et... généralement, les détachements étaient passés quand on les annonçait.

D'autre part, c'est la radio, je pense, qui a annoncé qu'il n'y avait pas de femmes dans le défilé, alors que judicieusement, on les avait placées dans les unités auxquelles elles appartenaient, et notamment à l'ERM. La fin de la ségrégation!

OFFICIERS DE RESERVE

Pour la première fois, un groupe d'officiers de réserve, conduit par le lieutenant-colonel Francis Debroux, président du Cercle des Officiers de réserve de Bruxelles et ancien



commandant du 4 ChA, et où l'on retrouvait un certain nombre de Chasseurs Ardennais, a participé au défilé. Il fut fort applaudi par l'ensemble du public, et bruyamment par les centaines d'officiers de réserve de l'OTAN qui tenaient précisément congrès à Bruxelles.

INCIDENT MALENCONTREUX

Le défilé du 21 juillet devait s'ouvrir par le passage de trois Alpha Jet chargés d'émettre chacun une traînée fumigène à une des couleurs du drapeau national. Malheureusement, le rouge fut invisible, ce qui permit à la RTB de s'écrier immédiatement: «Le drapeau flamand», reprise complotée par les extrémistes de tous poils. Bien entendu, ce furent les représentants des formations les plus confidentielles qui firent le plus de bruit, amplifié par les gromes ertebeistes. En vérité, il s'agissait d'un double contretemps technique. Quel est d'ailleurs le pilote qui serait allé compromettre toute sa carrière par une telle gaminerie? On a appris du reste que les trois pilotes étaient... francophones!

NON AU PACIFISME

En France, l'Union nationale des Combattants, réunie en présence de la maréchale Leclerc a affirmé énergiquement son opposition au pacifisme «qui crée un climat d'abandon et apparaît comme un encouragement à l'agression».

Commentaire du «Figaro»: «Il aura donc fallu que ceux qui ont su ce qu'était un

champ de bataille se soient levés pour dénoncer un pacifisme béant qui, par aveuglement de ceux qui le proclament, ne fait qu'encourager toutes les agressions.»

LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

La communauté germanophone de Belgique ne se manifeste pas par les éclats mais elle est bien charpentée et fait preuve d'un esprit national sans ombrages. Nous avons déjà souligné l'excellente mentalité de ses jeunes gens qui effectuent leur service au 3^e Chasseurs Ardennais. Il y aurait peut-être des initiatives à prendre, au sein de l'Armée, pour renforcer leur intégration, dans le respect de leur langue et de leurs traditions. Notamment par la formation d'officiers et sous-officiers d'active et de réserve.

Combien nous approuvons les récentes déclarations de M. Albert Gehlen, président du Conseil culturel de ladite communauté: «Nous ne sommes ni des Allemands de Belgique, ni des Wallons germanophones, mais des Belges germanophones». M. Gehlen a bien raison de revendiquer une identité propre.

LA PUISSANCE MILITAIRE SOVIETIQUE

Selon le Brookings Institute, depuis 1945, l'URSS a utilisé plus de 190 fois sa puissance militaire dans le monde, soit directement, soit en soutiens logistiques. L'Armée Rouge compte 3,5 millions d'hommes tandis que vingt millions de personnes sont occupées dans les usines d'armement. En fait, 60% des entreprises sont plus ou moins engagées dans des productions pour l'Armée, selon des spécialistes soviétiques, tandis que les dépenses militaires représentent 12 à 14% du produit national brut contre 5% en moyenne pour l'OTAN

IN MEMORIAM

LE COLONEL ANDRÉ LALIÈRE, administrateur-conseiller



Le colonel André Lalière est décédé à l'hôpital civil de Charleroi, le 15 juillet, au terme d'une maladie qui le minait depuis de nombreuses années mais qui connaissait heureusement des périodes de récurrence. Les obsèques se sont déroulées à Courcelles, le 19 juillet. En dépit de la période de vacances, il y avait de nombreux participants à ce dernier hommage, rehaussé notamment d'un détachement du 1^{er} Chasseurs Ardennais. On remarquait e.a. la présence des généraux Champion, Groven et Gerits, qui avaient été avec le défunt au 3^e Chasseurs Ardennais avant 1940; les colonels et lieutenants-colonels Brisy, Derille, Dieu, Ferraro, Godet, Lefebvre, Marière et Moirny; le conseil d'administration de la Fraternelle, conduit par le président national; les vice-présidents André, Schmitz, Goffart et Lauris; Gustin, administrateur du bulletin; Antoine, Pirlot, Sibenaler, Widart... Une douzaine de drapeaux dont le fédéral et celui du 10^e de Ligne, ceux des sections d'Arlon, Brabant, 1 ChA, Houffalize, Marche, Namur, Saint-Hubert...

Au début de l'office religieux, le président national prononça une allocution, rappelant notamment la carrière et les mérites exceptionnels du défunt.

André Lalière était né à Charleroi le 5 mars 1913. Issu de la 79^e promotion Infanterie-Cavalerie en 1935, il se porta volontaire pour le 3^e Chasseurs Arden-

nais, afin de servir à la frontière et fut chef de peloton à la première compagnie cyclistes, commandée par le lieutenant Champion. En mai 1940, il était adjoint au commandant de la 10^e compagnie (Moto et Ab), qui eut le premier contact avec l'avant-garde motocycliste de Rommel à Monteban. Le lieutenant Lalière, qui tenait à Vinkt le carrefour principal, joua notamment un rôle déterminant dans le repli de la 7^e Cie (Lt Laurent), qui occupait la position la plus avancée, celle du couvent. Sa magnifique conduite lui valut la Croix de Guerre avec lion en vermeil et le port à titre individuel de la fourragère de la Croix de Guerre.

A son retour de cinq années de captivité, il exerça diverses fonctions dans la branche instruction à l'Ecole d'Infanterie à Tervuren puis à Arlon, et fut notamment chef de l'Instruction et du Bureau d'Etudes. Durant cette période, comme capitaine-commandant (1950), major (1953), puis lieutenant-colonel (1958), il commanda plusieurs bataillons de réserve en rappel, dont, à trois reprises, le 2^e Chasseurs Ardennais, qui avait été reconstitué, en même temps que le 3 ChA, en 1952 mais avait été dissous comme unité active en 1956.

Le lieutenant-colonel Lalière devint, en juin 1959, chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais, jusqu'en juin 1961. Il succéda au lieutenant-colonel Re-

mience. Son bataillon fut appelé à intervenir en Afrique de juillet à octobre 1960, et lieutenant-colonel Lalière fut commandant militaire du Burundi.

Toujours fidèle à son béret vert à la hure, André Lalière a ainsi appartenu aux trois régiments initiaux des Chasseurs Ardennais.

A partir de 1961, il assumait de hautes fonctions au sein de l'Administration centrale du ministère de la Défense nationale: directeur du personnel officiers, directeur supérieur de tout le personnel d'active et des officiers de réserve; puis, à partir de 1964, directeur général du Service général de l'Encadrement (fonction de général-major).

Il exerçait en même temps les fonctions de commandant de Division en ce qui concerne le Centre de Recrutement et de Sélection et le Centre psychotechnique d'Everberg.

Appelé à la retraite le 1^{er} avril 1969, il se mit immédiatement au service de la Fraternelle et accepta, avec les colonels Borgniet et Remience, un des trois nouveaux postes d'administrateurs-conseillers au sein de notre conseil d'administration. Son expérience et sa sagacité nous furent très précieuses. Jusqu'au bout et en dépit de la maladie qui l'afffectait, il participa fidèlement à toutes nos manifestations.

C'était un homme pondéré, calme, réfléchi et mesuré dans ses propos. Il était aussi un vrai chef, écouté et respecté, en même temps qu'il fut un de nos plus valeureux combattants.

Les Chasseurs Ardennais réitérent à Madame Lalière, à ses deux fils et à toute sa famille, l'expression de leurs plus chaleureuses sympathies et l'assurance d'une longue fidélité dans le souvenir.

A.H.

CARTES-VUES DU MONUMENT NATIONAL

De nouvelles et très belles cartes-vues du Monument national sont disponibles dans les sections. L'une représente l'ensemble du monument en profil et la seconde, de face, le Sanglier et l'inscription «Aux Chasseurs Ardennais».

PRIX DE VENTE:
10 F L'UNITÉ.



20^e D'ARTILLERIE

3 JUIN 1983

LES FASTES REGIMENTAIRES

C'est par une belle matinée ensoleillée, que se sont déroulés, au quartier Houhuist à Werl, les fastes du 20^e d'artillerie.

Outre M. le président national, étaient présents les délégations des sections d'Athus, Liège et Namur.

Les fastes se sont déroulés sur un fond de 8 obusiers M 110 — les huit tubes braqués en dents de scies vers le ciel.

Mais pour l'histoire, il convient de signaler que le 20 A est actuellement le bataillon d'artillerie lourde, à double capacité, du 1^{er} Corps belge, qu'il possède huit obusiers autopropulsés de calibre 8" (203 mm) du type M 110. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. L'histoire du 20 A est, en effet, assez mouvementée.

En voici un bref aperçu :

29 octobre 1923: Pour la première fois, il est fait mention, dans un arrêté royal, du 20^e Régiment d'Artillerie, qui appartient au 2^e Corps d'armée. Ce régiment est dissous le 14 décembre 1926.

1934: Création du Corps des Chasseurs Ardennais. Simultanément est constitué un Groupe d'Artillerie destiné à l'appui de ces régiments et comprenant trois batteries de canons de 75 mm.

30 septembre 1938: Par Arrêté Royal, ce groupe d'Artillerie est transformé en «*Régiment d'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais*». Il compte maintenant un groupe automobile de deux batteries de canons de 75 mm et un groupe automobile de deux batteries d'obusiers de 105 mm.

18 juillet 1939: A Namur, première garnison, son chef de Corps, le Colonel BEM Rigano officier des mains de Sa Majesté le Roi Léopold III l'étendard du Régiment.

11 janvier 1940: Notre Régiment reçoit le nom de 20^e régiment d'Artillerie. Que le 20 A a été, à l'origine, l'unité d'artillerie des Chasseurs Ardennais est rappelé par la hure de sanglier qui figure dans son emblème. Jusqu'à la guerre, les artilleurs de 20 A portaient d'ailleurs la célèbre «*flutte*» verte mais avec des canons croisés, symbole de l'artillerie, à la place de la hure. En souvenir de cette époque, ils portent aujourd'hui un foulard vert dans les grandes occasions comme les fastes régimentaires.

Mai 1940: A la veille de la guerre, le 20 A est constitué de quatre groupes, deux de canons de 75 et deux d'obusiers de 105. Entièrement automobile dès sa création, il est la seule unité de ce type que compte l'artillerie belge. C'est ce que rappelle, dans son emblème, la roue dentée cerclant la hure.

10 mai 1940: Dès 5 heures du matin, le jeune régiment qui avait été transféré, en avril, au Canal Albert est plongé en plein combat; harcelé d'un peu partout par les parachutistes, subissant des bombardements par Stukas... c'est leur baptême du feu! Heureusement les épaulements résistent; les batteries exécutent

des tirs sur les ponts de Veldwezelt, de Vroenhoven sur les couverts de la route de Lanaeken à Brigden et sur la superstructure du Fort d'Eben-Emael.

Cette première journée tragique s'achève sur un bilan de 17 tués et de nombreux blessés. Pratiquement, le 11 mai au soir, le 20 A est éliminé du champ de bataille. Il aura payé un lourd tribut de 36 tués. Au total, ses pertes seront de 41 tués!

2 avril 1951: A la caserne Tabora d'Aix-la-Chapelle, le 20 A est reconstitué comme régiment d'artillerie divisionnaire de la 16^e Division, dont les couleurs blanc et amaranthe, forment le fond de son écusson. C'est à cette occasion que le Chef de Corps du 20 A lance le mot: «non des paroles, mais des actes» auquel répond la devise «A verbis ad verbera».

Le 20 A est alors doté de canons antichars automoteurs de 90 mm, des «*TankDestroyers*» M 36.

30 mai 1952: Le 20 A échange ses M 36 contre des obusiers de 155 mm tractés.

Janvier 1954: Les pièces tractées sont remplacées par des obusiers de 155 automoteurs sur châssis «*Chaffée*».

Mai 1956: Les obusiers de 155 sur châssis «*Chaffée*» sont à leur tour remplacés par des obusiers autopropulsés de 155 sur châssis «*Patton*», de type M 44.

Juin-décembre 1960: Le 20 A devient un bataillon mixte: sa batterie A comprend 2 lance-roquettes Honest-John et sa batterie B 4 obusiers B¹ tirés par des tracteurs de 18 tonnes M 62.

Il acquiert donc une capacité nucléaire.

D'autre part, le 20 A déménage: il s'installe au quartier Nieuport à Westhoven, près de Cologne.

28 avril: Sa Majesté le Roi Baudouin rend visite au 20 A à Westhoven.

22 juillet 1962: Le 20 A est parrainé par la ville de Namur.

12 septembre 1962: Le 20 A quitte Westhoven pour le quartier Houhuist à Werl.

4 novembre 1963: Les obusiers de 8" tractés sont remplacés par des obusiers de 8" automoteurs M 55.

1^{er} avril 1967: Le 20 A est parrainé par la ville d'Athus, qui donnera, en 1978, le nom de notre bataillon à l'une de ses rues.

11 février 1969: Le 20 A cède ses Honest-John au 3^e A qui, en échange, lui remet sa batterie de M 55.

28 avril 1972: Les M 55 sont remplacés par un nouveau matériel, les obusiers M 110, qui sont en service actuellement.

25 octobre 1976: Leurs Majestés le Roi et la Reine rendent visite au 20 A à Werl à l'occasion des 25 ans du règne.

(s) Cœsar

Exercice de tir au Camp d'Elsenborn le 11 mars 1983

A l'invitation du lieutenant-colonel Antoine, chef de Corps du 20 A, une délégation de la section de Namur s'est rendue au camp d'Elsenborn, où elle a assisté à la préparation d'un tir d'artillerie, mise en parallélisme des pièces, puis au tir proprement dit.

La maniabilité des divers engins a été pour d'anciens artilleurs tout bonnement surprenante.

L'obusier auto-moteur de 203 mm (voir photo au bas de la page suivante) est monté sur chenilles; il est doté d'un moteur G.M.C. - V 8 et d'un turbochargeur de 405 ch. Son autonomie est d'environ 724 km, à une vitesse de 54 km/h. Une charge de poudre de 12 kg, propulse à environ 15 km, un obus explosif d'environ 90 kg. Les servants sont au nombre de 9, la mise en batterie n'a pas sous nos yeux, pendant un véritable temps de chien, excédé 5 minutes dans un sol spongieux.

*Faut-il rappeler qu'il y a peu, la mise en batterie du même obusier «*tracté*» demandait de 20 minutes à 2 heures, selon la nature du sol.*

Quant au pointage, il peut être direct (ex: objectif visible, statique ou mouvant) et indirect au moyen notamment d'un collimateur électrique, restituant un faisceau de rayons lumineux parallèles, correspondant aux données du bureau de tir.

Bientôt la trajectoire sera portée au-delà des 15 km grâce à un lube plus long et renforcé, qui permettra l'emploi de nouvelles munitions, tandis que l'obus pourra selon les besoins, être coiffé d'une ogive nucléaire.

Enfin, le char actuel est recouvert d'arceaux, supportant une bâche de protection, contre les intempéries, laquelle en ce jour est la bienvenue.

Au cours de la visite, abondamment et aimablement documentée par le lieutenant-colonel Antoine, le lieutenant Pousset et l'adjudant-chef Michel, les anciens artilleurs ont apprécié les progrès énormes, réalisés dans le domaine de la préparation d'un tir. Les membres de notre délégation, qui n'avaient jamais approché de près une pièce d'artillerie, se sont rendu compte de la complexité des tâches qui incombent au personnel servant.

Nous remercions Madame Antoine pour le charmant accueil qu'elle a bien voulu nous réserver, et le Chef de Corps du 20 A de son aimable invitation.

Merci au lieutenant Pousset, qui nous a pilotés à travers le champ de tir et qui a satisfait, avec beaucoup de patience, aux nombreuses questions posées.

Enfin, un grand merci, à l'adjudant-chef Michel qui nous a donné sur le terrain, une remarquable leçon de pointage, de repérage et de service aux pièces.

C'est par un temps exécrable que nous avons pris congé de nos hôtes d'Elsenborn, animés par un profond sentiment d'admiration pour le travail accompli par de jeunes Artilleurs dont c'était le premier contact avec le feu.

GIRO

LE 5 JUIN 1983

Hommage aux morts du 12 mai 1940 au monument de Namur (Temploux)

Le 12 mai 1940 dimanche de Pentecôte, des bombardements de l'aviation allemande frappaient plusieurs villages du Namurois où s'étaient arrêtées des troupes en retraite et des civils fuyant l'avance allemande; il y eut beaucoup de morts, et un monument, érigé à Temploux, rappelle ces tragédies.



Le bourgmestre de Namur, M. Jean-Louis Close a découvert le monument rénové.

Chaque année, la foule s'y retrouve. Elle y est encore, plus nombreuse ce dimanche, avec des anciens bérêts verts de toutes les régions, pour une journée du souvenir qui commence par une messe concélébrée par M. le Curé Beckers, M. le vicaire assistant, et M. l'Aumônier militaire principal Deltour, qui prononce une homélie empreinte d'un émouvant réalisme, entendue avec attention par l'assistance, qui comble les cinq nefs de cette admirable église classée.



La partie musicale est assurée avec talent par la réputée chorale les «*Bardes de la Meuse*», dirigée par M. Grapotte. Le jeune trompettiste Vincent Antoine s'acquitta avec brio, des sonneries et du beau choral de J.S. Bach, «*Jésus que ma joie demeure*».

Devant le mémorial, les sonneurs de cor de la Chapelle Saint-Hubert de Ciney, qui ont aussi accompagné l'office, ouvrent la cérémonie à laquelle assistent M. Close, bourgmestre de Namur, M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; M. Gilsoul, vice-président national et président de la section de Namur, M. Loubriat, représentant le consul de France; le chef de Corps du 3^e Bataillon de Chasseurs Ardennais le lieutenant-colonel BEM Mathen, M. R. Pachot, président de l'Amicale française du 8^e Zouaves, des officiers des 1^{er} Chasseurs Ardennais, du 4^e Bon du Génie d'Amay et de l'Ecole du Génie de Jambes, une délégation du 12^e Bataillon de Fusiliers «*Remagen*», une autre de l'Amicale des Zouaves, les représentants de divers groupements patriotiques dont M. Munschot, président provincial de la F.N.C.

Tandis que les drapeaux s'inclinent, le nom des cent quarante-trois tués, belges et français, sont cités d'après leur appartenance régimentaire par MM. le Cdt e.r. Oger, Misson, Gilson, Tournay, Francart.

Commentant la cérémonie, le président Gilsoul déclare que de nouvelles plaques, avec lettres bronze, restaurent et complètent le monument, limbré du casque romain et du chacal au croissant, offert par les «*Bérêts Verts*» namurois aux «*Géniagues*» et aux zouaves français, l'ensemble surmonté du sanglier rageur des Chasseurs Ardennais. Ces plaques remplacent celles qui portaient les noms des victimes, d'ailleurs incomplètes partiellement erronées et devenues illisibles. Elles rappellent au passant que dix soldats du Génie, onze Zouaves français du 8^e Régiment, et cent vingt-deux Chasseurs Ardennais ont trouvé la mort en ce jour tragique de mai, quand les vergers étaient en fleurs, dans le Namurois.



Ravivage de la flamme par Emile Goosse, accompagné du président Catin.

Cet indispensable parachèvement complémentaire, est inauguré comme il se doit, par le premier magistrat de la cité, M. Close, tandis qu'en sourdine, on entend les accents de «*Sambre et Meuse*».

Les honneurs sont rendus par de nombreux drapeaux et par un détachement du 3^e Chasseurs Ardennais venu de Vielsalm.

Le soin de rallumer la flamme du souvenir est confié à M. Emile Goosse, qui fut blessé en ces lieux le 12 mai 1940 et qui est encadré par le président de sa section de Vielsalm, M. Catin et le président de Namur.

Des fleurs sont alors déposées par M. Close, par M. Pachot, président de l'Amicale des Zouaves français; par les représentants du Génie, des 1^{er} et 3^e Chasseurs Ardennais, du 12^e Bataillon de Fusiliers, par M. Lucien Leclère, Président d'honneur de la section namuroise.

Ensuite, le président George Gilsoul, salue les personnalités et délégations présentes, particulièrement le Maires de Namur, le représentant du Conseil de France, M. Albert Hubert président national, les Chasseurs Ardennais de toutes les sections, le 12^e Bataillon de Fusiliers et les anciens Zouaves. Il remercie, pour leur précieux concours, les «*Bardes de la Meuse*» les sonneurs de cor cinacinois, et les trente porte drapeau toujours à la tâche.

Pour conclure, il annonce que le 17 septembre, aura lieu à Namur, à l'initiative du Comité central de Wallonie et des «*Amis de François Bovesse*», l'inauguration sur la façade postérieure de la «*Halle à l'Chair*», d'un médaillon à l'effigie de François Bovesse, le regretté gouverneur, un des plus ardents promoteurs des régiments de Chasseurs Ardennais, à qui fut dédiée la célèbre marche des bérêts verts.

La manifestation, marquée par des sonneries de trompette et l'exécution des hymnes nationaux se termine par un défilé des délégations, devant le monument et les autorités.

La journée s'est poursuivie autour d'un excellent repas bien arrosé, dans une très bonne ambiance, à la mode de chez nous.

Général Crahay

20 HEROS DE CHEZ NOUS 1940-1964

Ce bel et émouvant ouvrage est dû à l'initiative du lieutenant général e.r. Albert Crahay, qui s'est attaché des concours particulièrement éminents. Il s'est donné pour tâche de retracer la vie de vingt héros — morts pour la plupart — des combats de la dernière guerre et aussi plus tard, notamment en Afrique ou ailleurs, et qui sont donnés en exemple spécialement aux jeunes d'aujourd'hui. On a choisi dans chaque sphère de leur action un archétype, une figure de proue qui les symbolisera tous. Les voici :

- M. MELON-A. CRAHAY: Le Commandant Numa Charlier *Qui défilait le fort de Boncelles jusqu'à sa mort le 6 mai 1940.*
- L. CHAMPION: L'Épopée des Chasseurs Ardennais en mai 1940 *Ils se nommaient tous «Personne».*
- A. CRAHAY: Robert Feyrick *Un chevalier des deux guerres, mort le 19 juin 1940.*
- A. CRAHAY-G. RENS: Jacques Philippart *Tombé dans la bataille d'Angleterre le 25 août 1940.*
- G. RENS: Jean de Selys Longchamp *Vengeur des victimes de la Gestapo tombé le 16 août 1942.*
- H. ANRYS: Le lieutenant de vaisseau Victor Billet *«En congé pour moult» devant Dieppe le 19 août 1942.*
- H. ANRYS: Parte et Biebuyck *«Capitaines courageux sombrés dans l'Atlantique le 16 décembre 1942».*
- A. CRAHAY: Paul Henry de la Lindi *Aviateur en mai 1940, héros de la Résistance, fusillé le 13 mai 1943.*
- H. BERNARD: Walter Dewe *Un géant de la Résistance, abattu à Bruxelles le 14 janvier 1944.*
- A. CRAHAY: Louis Legrand DSO *Un Beige dans les blindés britanniques, tombé devant Caen le 27 juin 1944.*
- A. CRAHAY: Daniel Ryelandt *Le maquis d'Orchimont en 1944.*
- A. CRAHAY: Freddy Verhaegen *Un héros de la libération de la Belgique, tombé à Thorn le 25 septembre 1944.*
- C. SEGERS: Adolphus Meny *Un héros tout simple des Commandos tombés à Walcheren le 1^{er} novembre 1944.*
- A. CRAHAY: Le Général Jules Bastin *As de l'aviation et commandant de l'armée de Belgique mort à Groos-Rosen le 1^{er} décembre 1944.*
- E. BLONDEEL: Paul Renkin *Parachutistes tombés en terre ardennaise, le 31 décembre 1944.*
- F. BURNIJAU: Gérard Greindl DFC *Un aviateur belge en Afrique, mort à Libenge en 1949.*
- A. DUBOIS: Jean Collet *Un officier des Guides tombé au Katanga le 15 février 1961.*
- G. WEBER - A. CRAHAY: Roger Genis *Qui fut de tous les combats de 1940 à 1964, tombé devant Paulis le 9 décembre 1964.*
- A. CRAHAY: Le Chevalier Albert Guérisse *Alias Patrick O'Leary.*

— A. CRAHAY: Andrée De Jongh
Une vie vouée aux autres vies.

Le général Champion a refusé de choisir UN Chasseur Ardennais, d'où son sous-titre: Ils se nommaient tous «Personne». Mais, nécessairement, il a dû citer quelques noms formant témoignage mais en les replaçant dans le cadre de leurs Unités: c'est Chabrehez et la fin héroïque de Benjamin Gourmet; Bodange avec Bricart et ses soixante Chasseurs Ardennais; le sergent Lenseclae, ketje de Bruxelles, victime volontaire en tentant de sauver des camarades de l'enfer de Tempoux; c'est encore la Dendre, Vinkt, Deinze, Gotten. Et le chant se termine par un poignant appel des morts... anonyme.

Un chapitre est consacré à Roger Genis, engagé volontaire au 1 ChA à 18 ans et qui était sergent en mai 1940 à la 9^e compagnie de ce régiment. Ce que l'on a omis de signaler, c'est que Genis fut laissé pour mort à Vinkt, le 27 mai et que 10 ans plus tard, Georges Hautecler, modèle cependant de méticulosité, écrivait à son sujet: «Le sergent Genis, chef du premier groupe (NDLR: du peloton Fairon), est abattu d'une balle à la tempe». En vérité, Genis revint à lui, fut hospitalisé, s'enlève de l'hôpital aux mains des Allemands, gagna la France, puis l'Afrique du Nord, dès février 1941, puis la Grande-Bretagne, participa à la guerre de Corée, puis aux opérations d'Afrique au sein de l'Ommegang du colonel Vandewalle, avec d'autres Chasseurs Ardennais, au premier rang desquels Albert Liègeois et, portant le grade de major, fut tué à Paulis, le 9 avril 1964, au cours d'une action humanitaire.

Un autre chapitre concerne notre membre d'honneur, Daniel Ryelandt, ce Brugeois éminent, amoureux de l'Ardenne et qui devint «Chasseur Ardennais dans le maquis» à Orchimont et demeura fidèle, jusqu'à sa mort, à son grand béret vert qu'il portait fièrement à tous nos congrès.

A.H.

Ce livre peut être obtenu, envoi franco, au prix de 380 F aux éditions J.M. COLLET, sprl, rue Victor Gambier 21, 1180 Bruxelles - Versement au compte BBL 310-0361541-11. Prix en librairie: 395 F.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.
assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tel. (02) 345 09 23

LE CHASSEUR A PIED,
VICTOR DESCAMPS

«LE COR DE CHASSE», bulletin de l'Amitié nationale des Chasseurs à pied, a rendu un chaleureux hommage à notre premier président national et glorieux commandant de la 1 D ChA, le lieutenant général Victor Descamps, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Le lieutenant Descamps appartenait, en 1914, au 1^{er} Chasseurs à pied, et de rappeler sa brillante conduite durant la première guerre mondiale:

— il est au 1^{er} Chasseurs à Pied lorsqu'il est cité à l'Ordre du Jour de l'Armée le 20 novembre 1914 (il a 22 ans) pour:

«Sa bravoure lors de la défense de Lombardzjide où sa compagnie résista avec succès pendant toute la nuit du 22 au 23 octobre 1914. aux attaques réitérées des Allemands soutenues par un feu d'artillerie d'une extrême violence».

— il est à l'Etat-Major de la 9^e D.I. lorsqu'il est cité à l'Ordre du Jour de l'Armée, le 7 novembre 18 pour:

«Excellent Officier, au front depuis le début de la campagne, blessé à Schoorbakke octobre 1914. A peine arrivé au 1^{er} bureau de l'Etat-Major de la 9 D.I. a montré immédiatement les plus belles qualités militaires; vient de se révéler comme un Officier d'Etat-Major de réelle valeur dans la préparation des ordres pour l'offensive commencée le 28 septembre 18. D'un calme et d'un sang-froid imperturbables dans les situations les plus critiques, toujours prêt à marcher, faisant preuve d'initiative, d'un moral inébranlable, le Capitaine-Commandant DESCAMPS, pendant les six journées consécutives qu'a duré l'offensive de la 9 D.I., a largement payé de sa personne, toujours sur la brèche, ignorant le repos. A fait plusieurs reconnaissances aux lignes les plus avancées».

Durant l'entre-deux-guerres, comme Major, il fit un séjour au 2^e Chasseurs à Pied: de 1923 à 1930. Nommé Lieutenant-Colonel en 1930, il part pour Namur comme Chef d'Etat-Major à la 4 D.I. Comme Colonel, il passe 3 mois au 13^e de Ligne en 1934. De 1935 à 1938, il commande à Arlon le 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais. Général-Major, il commande la Province de Brabant pendant 3 mois. Fin 1939, il prend le commandement de la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais et la conduit à la gloire.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

MSA — AN XVII



La descente sur Martelange

Nous rendrons compte davantage au prochain numéro de la dix-septième Marche du Souvenir et de l'Amitié, qui a eu lieu du 22 au 25 juin. Au départ des quatre étapes, quelque quatre mille participants dont ± 1800 militaires, avec des contingents allemand, américain, hollandais, luxembourgeois et anglais. C'est le général De Mesmaeker, commandant la Division «Opérations» des Forces de l'Intérieur,



La «bande des quatre» — ceux qui ont parcouru les dix-sept Marches du Souvenir.

qui a présidé la cérémonie de clôture, laquelle s'est déroulée sous l'orage et des averses diluviennes, en présence, notamment, de M. Louis Olivier, ministre des Travaux publics et des Classes moyennes. Le général De Mesmaeker avait effectué entièrement les parcours des deuxième et quatrième étape tandis que le lieutenant général Geudvert, originaire de Wellin et chef de l'Administration centrale

au ministère de la Défense nationale accomplissait la deuxième étape. Durant le défilé final, le colonel BEM Van Ruychevelt, président du comité organisateur et le lieutenant-colonel BEM Mathen, commandant du 3 ChA, sont demeurés stoïquement debout devant la tribune, sous les trombes d'eau et le tonnerre pour saluer les valeureux marcheurs.

FASTES REGIMENTAIRES

Le soleil n'était pas de la partie en ce 11 mai 1983; comme dans toute l'Europe de l'ouest d'ailleurs. Optimiste comme toujours, le 3^e Chasseurs Ardennais avait convié dès le matin les parents et amis des miliciens à une avant-midi «Portes ouvertes». Diverses activités furent organisées dans le quartier.

Dans les garages, vidés pour la circonstance, étaient exposés les différents matériels utilisés dans un bataillon d'infanterie légère: armement, radios, matériel NBC, charroi, premiers soins...

Dans le quartier, des pelotons effectuaient des démonstrations de close-combat et de piste de cordes. Les Lt Dengis, le 1 Sglt Maj. Drouquet et le 1 Sglt Boland escaladèrent en artificiel le mur de la salle de gymnastique.

Pour ceux que le temps incertain rebutait, le secrétaire de la Marche du Souvenir passait, dans la salle TV, des films vidéo sur la MSA tandis que le service ISC assurait une projection de films sur l'OTAN.

Dès 11 h 30, tout le monde se retrouvait au self-service pour un repas pris en commun. A 15 h, un dépôt de fleurs eut lieu au monument des 3 et 6 Chasseurs Ardennais.

A 15 h 30, débuta la parade dans le parc communal de Vielsalm. La pluie avait cessé de tomber. La tradition était sauve: il ne plut jamais pendant la prise d'armes aux Fastes du 3 ChA!

L'adjudant de Corps, l'adjudant-chef Donny mit d'abord les troupes en place. Il remit ensuite le commandement au commandant en second, le major Miécret qui le transmit au chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Mathen.

Celui-ci accueillit ensuite le drapeau. Il était accompagné de l'étendard du 6 ChA, dédoublement du 3 ChA en 1940.

Le chef de Corps accueillit alors le colonel breveté d'Etat-Major Didden, Comd Div Trg FI et commandant de Brigade. Celui-ci passa les troupes en revue avant de s'installer dans la tribune à la place réservée au président de la cérémonie.

Le chef de Corps prononça le discours suivant:

*Mon Colonel,
Monsieur le Député-Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,*

Le 3^e Bataillon de Chasseurs Ardennais exprime sa vive reconnaissance à toutes les autorités militaires et civiles qui ont tenu à manifester par leur présence ici leur soutien et leur sympathie à l'Unité.

Notre gratitude s'adresse également à vous Mesdames, à vous tous les anciens et amis du 3 ChA, ainsi qu'aux parents et proches de nos soldats qui sont parmi nous ce jour.

Les Chasseurs Ardennais du 3^e Bataillon souhaitent la bienvenue à tous ceux qui leur font ce jour l'honneur d'être parmi eux.

Cette présence est le gage tangible du soutien, de la sympathie et de l'amitié que vous portez au Bataillon.

A l'occasion des Fastes annuels, les Chasseurs Ardennais du 3^e Bataillon commémorent cette année le 20^e anniversaire du parrainage par la ville de Vielsalm.



Les décorés; de droite à gauche:
Capt GOBBE - Adjt LAMY - Adjt GENTEN - 1 Sgt
GILSON

De fait, l'Unité est attachée à l'Ardenne et au Val de Salm par des liens profonds qui datent de 1934.

Ces liens, renforcés par le sang versé dès les premiers combats de mai 40, se consolident encore au fil des jours, car pour nous, Chasseurs Ardennais, les notions de Patrie, Liberté et Devoir ne sont pas de vains mots. Elles se confondent, s'intègrent et font partie de notre vie de tous les jours.



Remise du challenge «Sport» au Capt DEFOIN Cnd 3
Cie

Vous me direz que nous vivons une période peu facile. Je vous répondrai, oui mais je puis aussi vous assurer que le défilé vaut la peine d'être relevé.

Les restrictions ne nous font pas peur. Elles ne nous feront pas reculer non plus.

Elles doivent nous inciter au contraire à trouver des solutions nouvelles et surtout à renforcer notre cohésion, notre esprit de discipline et notre volonté de vaincre.

Aux jeunes recrues des compagnies d'instruction de base qui ont aujourd'hui huit jours de service actif, je voudrais dire que nous savons combien le premier contact avec la vie militaire est difficile. Vous devez toutelois mettre à profit votre passage à Vielsalm pour vous plier au système et, prendre dès maintenant de bonnes habitudes qui faciliteront les mois qui vous restent à faire par la suite dans d'autres unités.

Le chef de Corps remet ensuite le Challenge «Sports» au Capt Defoin, Cnd 3 Cie.

Ce Challenge est destiné à récompenser la Cie qui a obtenu le plus de points lors des compétitions sportives organisées à l'occasion des Fastes.

Les SLI Piette et Closset prêtèrent serment et furent reconnus dans le grade.

Au nom du Roi, le chef de Corps procéda à la remise de distinctions honorifiques.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne fut décernée au Capt Gobbe, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'Adjt Lamy et les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne aux Adjt Genten et 1 Sgt Gilson.

Pendant que la troupe se mettait en place pour le défilé, la musique des Forces de l'Intérieur fit preuve de son talent en interprétant la Sidi-Brahim, la marche des Carabiniers ainsi que la marche du 2 Cyclistes.

Après le défilé traditionnel dans les rues de Vielsalm, tous les invités se retrouvèrent dans les locaux de l'Athénée Royal de Vielsalm pour le vin d'honneur.

LES NOUVELLES DU BATAILLON

Arrivées

Le 28 fév. 83, les Adjt COR Vandevoorde, Lejeune et Leyh sont arrivés de l'Ecole d'Infanterie tandis que les Adjt COR Pochart et Balhan sont venus du C Log FT.

Le 13 avril 83, les Sgt CSOM Otten et Pastuszenko sont venus de l'Ecole d'Infanterie.

Le 2 mai 83, le Cpl Van Boxelaer est venu du 12 Li.

Départ

Le 18 avril 83, le Sgt CSOM Vanderbracht a fait mutation pour le 4 TTR.

Nominations

Au grade de SLT, le Med SLT commissionné Visse.

Au grade de Sgt de Réserve, les SGT commissionnés Flock, Zavanisse, Bellaert, Franck et Dehez.

Au grade de Cpl de Réserve, les Cpl Miliens Krauss, Lallemand et Razier.

Commissionnements

Au grade de Sgt CSOR, les Cpl Manet, Nckin, Philippart, Maes et Lorent.

Au grade de Cpl CSOR, le Sdt CSOR Szapper.

Au grade de Cpl, les Sdt MIL Dahn, Haselbach, Jodocy, Henkes, Krings, Michaelis, Radermacher, Schommers, Scholzen, Gavroy, Sergeant et Gorn.

Au grade de SLT, les Adjt COM Michel et Med. Adjt COR Watillon.

Activités principales

Du 28 février au 11 mars, le Bataillon a effectué un camp d'entraînement à Lagland.

Le 31 mars, l'EM Bn a organisé l'éliminatoire du Cross d'orientation militaire.

Du 18 au 22 avril, la 3 Cie, les Pl Ecl et Mor 4'2 ont participé à l'exercice «Ardent Ground» dans la région Eiffel-Ambève.

Le 24 avril, le Bn a participé avec la Section de Vielsalm de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, à l'organisation du Congrès National.

Du 25 au 29 avril, le Pl Ecl a suivi un stage Pionnier à Amay.

Le 11 mai, eurent lieu les Fastes Régimentaires.

Du 24 au 27 mai, le Pl Ecl a participé à une période d'instruction CRAC à Lagland.

Du 25 au 27 mai, le Pl Mor 4'2 a effectué une période de tir à Elsenborn.

Les 28 et 29 mai, un Pl de la Cie EMS a participé à la Marche de Diekirch.

Du 22 au 25 juin, la 17^e édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié pour laquelle un compte rendu sera fait dans le prochain bulletin.

Evénement sportif

Le 1 Sgt Hoex, instructeur à la 2 Cie, vient de remporter le titre de Champion d'Europe de vol de pente à Messy en France.

Cette épreuve très particulière consiste en une série de vols en parachute à l'issue de laquelle est mesurée la précision d'atterrissage.

Pour ce faire, le candidat part d'une montagne présentant un dénivelé de mille mètres. Il court dans la direction de la vallée, le parachute étant déployé. Celui-ci prend dans le vent et le parachutiste décroche pour atterrir mille mètres plus bas sur une cible en graviers de 3 m de diamètre au milieu de laquelle se trouve un carreau de 5 cm de diamètre. Le 1 Sgt Hoex a totalisé une distance de 2 cm du carreau sur trois vols.

Congrès National de Vielsalm

(24 avril 1983)



L'hommage au monument aux morts des 3/6 ChA



Un congrès national ne se raconte pas: il se vit. Mais, à l'intention de ceux qui n'ont pu y assister, nous en rapporterons l'essentiel.

La journée du dimanche 24 avril s'est ouverte sous d'heureux auspices; les vannes célestes ayant été closes, un bienfaisant soleil réchauffait les cœurs et les corps.

Dès 9 heures, le président national, qu'accompagnaient le lieutenant-colonel BEM Mathen, commandant du 3 ChA, le président Catin et le secrétaire national Guijot déposait des fleurs au monument aux morts de la ville de Vielsalm. A partir de 9 h 30, animation grandissante dans le quartier du parc communal avec l'arrivée d'autocars, voitures et piétons.

A l'heure prévue, 10 h, hommage au monument aux morts des 3 et 6 ChA, qui était fleuri par les chefs de Corps, le président national et le président régional, l'échevin Gilson et aussi deux veuves de guerre. La royale fanfare «Les Echos de la Salm» jouait «Aux Champs», puis la «Brabançonne». Immédiatement, entraîné par la Marche des Chasseurs Ardennais, suivait le défilé, devant les autorités, des groupes composés d'un millier d'An-ciens.

L'église décanale, en dépit d'aménagements ingénieux, s'avérait trop exigüe pour contenir tous les participants. La messe était concélébrée par M. le doyen Dropsy, son vicaire et notre camarade, l'abbé Charles Bixhain de Malmédy, ancien du 3 ChA et ancien aumônier en chef

du maquis des Alpes, qui prononçait une remarquable homélie au cours de laquelle il dénonçait notamment le pacifisme quand il conduisit à la démission, à l'asservissement. Remarquable chorale, dirigée par M. Deprez.

Le temps de procéder à quelques aménagements et de permettre aux participants à la messe non congressistes de quitter l'église et à certains d'aller... se dégoûder, s'ouvrait la séance académique par le traditionnel hommage aux morts.

Le discours du président national

Le président adressait d'abord ses souhaits de bienvenue à tous les participants, dont le nombre battait tous les records antérieurs. Il saluait les personnalités présentes, dont la liste figure par ailleurs, et exprimait ses remerciements à M. le doyen Dropsy, à l'aumônier Bixhain, à l'organiste et à la chorale, à la fanfare et, surtout, au comité de la section Vielsalm, avec mention particulière pour le presi-



3. Des chefs de Corps et anciens chefs de Corps.



Le cortège prêt pour le défilé.

dent Catin, le vice-président Guy Remacle et le trésorier Emile Goosse.

Il rappelait alors le souvenir de certains des nôtres ou de nos amis, décédés depuis la dernière assemblée, et plus particulièrement du colonel Renson, de Mme Bricart, des colonels Leblanc et Forget, du Ministre d'Etat P.W. Segers, du Frère Charles...

Après avoir cité quelques-uns des principaux événements de l'année écoulée, il abordait les anniversaires. Et d'abord, cette année, le dixième de notre combat, couronné de succès, pour le maintien du 3^e Chasseurs Ardennais, et à Vielsalm. En 1984, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la constitution des premières unités de Bécets verts et, en conséquence, le jubilé de l'arrivée à Vielsalm du 3^e Chasseurs Ardennais. En 1985, ce sera le quarantième anniversaire de la création de notre fraternelle et, en 1986, celui du bulletin.

Après avoir résumé les problèmes auxquels est confrontée la Marche du Souvenir et de l'Amitié et avoir insisté sur la nécessité de son maintien au plus haut niveau, le président en vient à la Belgique qui n'en finit pas de se réformer et que l'on finira par déchirer si ne survient pas un sursaut national. Qu'il y ait eu nécessité d'aménager certaines structures institutionnelles, de procéder à des décentralisations, de protéger les minorités, d'assurer la liberté du choix de la langue à pratiquer (ce qui n'est pas fait), tout le monde en conviendra. Mais, pour l'orateur, ce fut une aberration d'avoir, au départ, fondé la réforme sur des critères exclusivement linguistiques, en traçant une frontière rigide entre ce que l'on a appelé le nord et le sud. Cette orientation lui paraît contraire aux exigences et même aux réalités de la géographie, du cours de l'Histoire, de l'économie et même de la



En tête, le secrétaire national François Guiot, le vice-président national Georges Gilsoul, le président Roscius Catin et le trésorier national Fernand Crochet.

Personnalités présentes

- MM. Louis Olivier, Ministre des Travaux publics et des Classes moyennes;
- Ancré Collard, représentant M. Ch. F. Nothomb, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique;
- MM. Jean Bock et Elie Deworme, Sénateurs;
- le Colonel e.r. Jean Militis, Député, membre d'honneur de la Fraternelle;
- MM. Georges Libert et Gérard Mathieu, Députés permanents;
- Marcel Rasquin, Commissaire d'arrondissement à Bastogne;
- le Général e.r. John Grover, ancien Chef d'Etat-Major de la Force terrestre, officier au 3 ChA en 1940;
- le Colonel e.r. Louis Marière, ancien chef d'Etat-Major de la 3^e circonscription militaire et commandant des provinces de Luxembourg et de Liège, officier au 3 ChA en 1940; président d'honneur de la section Liège-Verviers de la Fraternelle;
- les Lieutenants-Colonels BEM Dieu, commandant le 1 ChA; Barbier, commandant le 2 ChA; BEM Malhen, commandant le 3 ChA; Antoine, commandant le 20 A; Batselé, commandant le 4 ChA; Nieuwenhove, commandant le 6 ChA; Borboux, Bertrand, BEM Brisy, Belche et BEM Henrioul, anciens commandants du 3 ChA; Taymans et Debroux, anciens commandants du 4 ChA; Sacré, ancien commandant du 6 ChA;
- MM. Jacques Garain, Président de la Fraternelle «Patton»;
- Houssa, juge de paix du canton de Vielsalm;
- l'abbé Dropsy, curé - doyen de Vielsalm;
- MM. J. Gilsoul, Echevin, représentant le député-bourgmestre de Vielsalm, Marcel Remacle;
- Rogier, Directeur de l'Athénée royal.



Le bureau de l'assemblée générale.

culture qui ne réside pas exclusivement dans la langue. On a ainsi coupé la Belgique en deux, avec un îlot central, Bruxelles, de plus en plus isolé et... convoité, alors qu'il doit demeurer le siège du pouvoir central, le cœur, le nerf du pays. Et de répéter que dans deux, il y a un tel c'est-à-dire affrontement permanent. Fédéraliser, c'est aller à contresens: on fédère ce qui est désuni. Et de citer Châteaubriand qui écrit dans «Le Gouvernement de l'Amérique»: «Le fédéralisme était une des formes politiques les plus communes employées par les sauvages». Il existe de vrais pays fédéraux, souvent exemplaires mais ce n'est jamais un fédéralisme à deux, notamment la Suisse (22 cantons pour une superficie représentant une fois et demie la Belgique et une population égale aux deux tiers de la nôtre), les Etats-Unis d'Amérique (cinquante Etats), la RFA (onze Länder). Tous leurs habitants sont fiers d'être suisses, américains ou allemands, et ils le proclament volontiers, même s'ils sont attachés à leur région.

Chez nous, on n'ose plus prononcer le mot «Belgique» dans les discours officiels. On dit «Ce pays»; on ne nous parle plus de patrie, de nation mais on nous rebat les oreilles, à longueur de journée avec des communautés, des régions. Et bien entendu, la RTB, toujours au premier rang quand il s'agit d'opposer les Belges les uns aux autres, de saboter les valeurs nationales et patriotiques, apporte son vicieux concours à l'œuvre d'éclatement du pays. L'unité nationale n'empêche ni les décentralisations, ni la diversité des langues et des cultures, mais elles doivent s'épanouir dans un climat de liberté.

Si nous voulons que la Belgique survive, il faudra qu'un jour nous voyions sourdre, c'est-à-dire surgir, comme une source trop longtemps contenue, du sol de la Patrie, la Belgique profonde, celle qui exigera, — par dessus et en dehors des formations politiques, nécessaires certes, par leur diversité, à l'exercice de la démocratie. — le maintien de l'unité nationale, par l'expression du sentiment réel de la majorité

HUBERT V OU ...VI?

Voici le texte de l'allocution prononcée par le premier vice-président national, Joseph André:

Il m'incombe actuellement de remplacer notre président national. Je suis donc l. l.!

N'arrive-t-il pas que lorsque le chef de Corps doit s'absenter, c'est le commandant en second qui prend le commandement?

Soyez sans crainte, je ne vous ferai pas un long discours! Si je dois pour l'instant occuper cette place, c'est par le fait que notre si dévoué président national est «sortant»; mais, rassurez-vous, il n'est pas encore sorti...

Depuis dix-huit ans, Monsieur Albert Hubert assume, avec une maîtrise toute spéciale et très appréciée, la présidence nationale de notre chère Fraternelle. Nous lui en sommes très reconnaissants!

Aussi, étant donné qu'aucune candidature pour cette lourde tâche n'a été présentée, pourquoi ne choisirions-nous pas Hubert V?

Je vous propose donc de le reconduire pour la 5^e fois dans ses fonctions (Vives acclamations) et qu'il trouve en cela toute la gratitude que nous lui devons pour son dévouement inlassable, son dynamisme et tous les «Coups de boutoir» qu'il sait si bien distribuer! (acclamations).

Ma mission se termine. Vive Hubert V, notre président national!

NDLR: En vérité, c'était Hubert VI qu'il eût fallu dire, attendu que l'on en était à une cinquième réélection. Donc, un numéro d'avance sur Wilfried Martens qui n'en est sans doute pas à sa dernière prestation. Mais, qui sait, Hubert n'a peut-être pas dit son dernier mot!!!

de la population et ainsi de la compréhension entre tous les Belges. Pour conclure, il relève l'extrait d'un article paru dans un journal bruxellois, sous la signature du chef d'un parti extrémiste et confidentiel, lequel disait que son mépris à l'égard des Flamands n'était que peu de chose comparativement à son mépris à l'égard d'un nationalisme belge de certains francophones, pour proclamer, aux vifs applaudissements de l'assistance: «Et bien, moi, je suis fier de me proclamer Belge, avec la plupart de ceux qui sont ici présents, sinon tous, et j'entends bien le rester».

L'assemblée générale statutaire

Se tint, ensuite, à cadence accélérée, la 38^e assemblée générale statutaire de l'ASBL «Fraternelle des Chasseurs Ardennais».

L'appel des sections indiqua qu'elles étaient toutes représentées. Le président adressa ses remerciements aux membres du conseil d'administration et plus particulièrement au secrétaire national, au trésorier national et au trésorier national adjoint, qui sont ses plus proches collaborateurs, ainsi qu'à tous les dirigeants de sections. Il fit part de la désignation de deux nouveaux présidents de sections: Kléber Cady à Bastogne et le lt-col Marcel Sacré à Liège-Verviers; de deux nouveaux secrétaires: Louis Zinjé à Bastogne-Martelange-Vaux s'Œuvre et Ghislain Baar à Virton, et de Léopold Declaye comme trésorier à Liège-Verviers.

Après un bref exposé présidentiel, l'assemblée approuva le P.V. de l'assemblée du 29 avril 1982, les rapports des secrétaire, trésorier, trésorier adjoint et des commissaires aux comptes. Puis, donna décharge de sa gestion au conseil d'administration pour approuver ensuite le budget de l'exercice en cours et le maintien au niveau antérieur de la cotisation fédérale.

Aux élections statutaires, les administrateurs élus directs, sortants, furent réélus, à savoir MM. Hubert, président, Gilsoul, vice-président et colonel Borgniet, administrateur-conseiller. M. Albert Gustin, président du Brabant fut nommé administrateur ou bulletin, en remplacement du lieutenant-colonel Renson, décédé, tandis que la plupart des administrateurs représentant les sections étaient réélus, sauf trois modifications: pour Bouillon, est élu Joseph Colard, en remplacement d'André Collignon, démissionnaire; pour le Brabant, Auguste Colle, en remplacement d'Albert Gustin, devenu administrateur ou bulletin; Marcel Sacré, pour Liège-Verviers en remplacement d'Eugène Devoghel, démissionnaire. Le président remercia les deux «sortants», et plus particulièrement Devoghel qui siégea durant dix-sept ans au conseil.

Le congrès national de 1984 se tiendra à Namur, le dernier dimanche d'avril.

Des télégrammes de fidélité furent en-



Côté militaire...



Côté civil



Vue partielle de la table d'honneur

Les autorités

voyés au Roi et à la Reine et au Roi Léopold.

L'assemblée se termina par l'audition d'un enregistrement du rassemblement à Vielsalm, le 21 juillet 1973, pour célébrer le maintien du 3^e Chasseurs Ardennais et par l'enregistrement de notre Marche, chantée par les Rossignollets, avec accompagnement de la Musique des Forces de l'Intérieur, en hommage au Frère Charles.

Le banquet

Et l'on gagna ensuite, pour une longue après-midi, les hauteurs de Rencheux où avait été érigé un immense chapiteau qui accueillit onze cents convives pour un repas excellent, préparé et servi par des volontaires du 3 ChA, avec une animation musicale et autre conduite par M. Lesenfants. Cela dura loin dans l'après-midi: il paraît que les bouchons d'un millier de bouteilles de vin ont sauté, sans compter les hectolitres de bière, le péket et... les échanges de souvenirs. Plusieurs centaines de participants, qui n'avaient pu trouver place, se sont restaurés dans des établissements de Vielsalm ou ailleurs ou sont tout simplement rentrés chez eux.

Voici les chiffres des inscriptions au banquet pour quelques sections, les plus nombreuses: Vielsalm 212; Neuchâteau-Libramont 87; Arlon 83; Athus 78; Houffalize 66; Bouillon 64; Brabant 60; Florenville 52; Etalle 50...

LA PRESSE ET NOTRE CONGRES

Extraits

«VOX», hebdomadaire militaire

Le 24 avril était un jour faste pour tous les ChA. 1.200 participants se retrouvaient dans un chaleureux coude-à-coude, dans une ville de garnison, au sein de ce 3 ChA qui a laissé tant de souvenirs. Pour beaucoup «d'anciens» c'était l'occasion de se revoir et de reparler de leur jeunesse. Tôt dans la matinée, Vielsalm était envahi par les «bérêts verts» et ils allaient occuper «leurs positions» jusque tard dans la soirée...

«L'AVENIR DU LUXEMBOURG» et «VERS L'AVENIR»

Combien étaient-ils, dimanche, à Vielsalm, les anciens venus assister au congrès national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais?

Tout ce qu'on peut dire, c'est que les prévisions de M. Hubert, le président national, ont trouvé confirmation. «... nous attendons, avait-il dit et écrit, à une participation record». Record il y a eu, le précédent étant même largement battu. Un chiffre est certain: celui des participants au déjeuner. Ils furent onze cents à pouvoir accéder sous le vaste chapiteau, des dizaines d'autres (les derniers inscrits) ayant dû chercher la fortune du pot dans ces restaurants de l'endroit...

...Le cortège défila devant les autorités et se dirigea vers l'église. Spectacle à la fois impressionnant et réconfortant que ces anciens marchant à quatre de front avec un enthousiasme qui rappelait leurs vingt ans.

Comme il fallait s'y attendre, l'ensemble des congressistes ne put trouver place à l'intérieur de l'édifice...

...M. Hubert fit allusion aux festivités qui marqueront, en 1984, le 50^e anniversaire de la création des régiments de Chasseurs ardennais. Il émit l'espoir que des solutions seront trouvées pour permettre à la marche du souvenir de subsister.

...Évoqua quelques flèches aux «fossoyeurs du passé», soulignant «l'absurdité des lois qui ont coupé la Belgique en deux avec un îlot central. Il stigmatisa le rôle de la R.T.B.F.» qui concourt d'une façon particulière à cet état d'esprit; elle qui se trouve toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de dénigrer les valeurs nationales»...

M. André loua ensuite le dynamisme de M. Hubert, président depuis 18 ans et toujours fidèle à sa devise. Sous les vifs applaudissements de l'assemblée, il confirma la réélection du précité à la présidence. Remerciant pour cette confiance qu'on lui témoignait, M. Hubert ajouta: «d'accord, mais je vous avertis dès à présent que je n'irai pas au-delà de l'an 2000»...

«LE SOIR»

...Le président de la fraternelle, M. Albert Hubert, a évoqué la lutte menée, il y a dix ans, par tous les «bérêts verts», pour le maintien, à Vielsalm, du 3^e Chasseurs ardennais.

L'opposition de la fraternelle avait sauvé cette unité. Au ministère de la Défense nationale, M. Hubert, dont

le franc parler est devenu légendaire, avait affirmé qu'on ne pouvait condamner ce régiment qui, en 1940, avait compté le plus de morts dans l'armée belge, ce régiment qui avait toujours vécu dans cette ville de garnison de Vielsalm où il s'était installé lors de sa création en 1934, et qui constituait et constitue toujours un apport économique vital dans cette région de Haute-Ardenne, la plus pauvre de Belgique.

L'an prochain, la fraternelle célébrera le cinquantième de la constitution des trois régiments de Chasseurs ardennais qui firent garnison à Arlon, à Bastogne et à Vielsalm.

En 1985, la fraternelle lètera ses quarante années d'existence. A sa tête, chacun espère y trouver encore, à ce moment, son dynamique président, Albert Hubert, qui, par acclamations unanimes et chaleureuses, a été confirmé dimanche, dans sa charge...

...Ce congrès n'a pas ignoré les difficultés que rencontre l'organisation de la «Marche du souvenir» pour laquelle, selon M. Hubert, il faudra à tout prix, trouver les moyens financiers nécessaires à sa poursuite.

Le passé étant garant de l'avenir, le président Hubert ne pourra que réussir dans cette nouvelle opération de sauvetage avec tout le poids de la fraternelle des Chasseurs ardennais.

«LE JOUR» (Verviers)

...Le président national de la fraternelle, M. Albert Hubert, prit la parole avec son style accrocheur et ses «coups de boutoir» que tous les anciens lui connaissent bien...

M. A. Hubert s'étendit tout d'abord sur le maintien, arraché de haute lutte à l'Etat, du 3 ChA de Vielsalm, qu'un décret ministériel faillit supprimer: voici dix ans. Ce qui provoqua un beau tollé au sein de la fraternelle! Il parla aussi du 40^e anniversaire de la Fraternelle, qui aura lieu en 1985, avant de passer au problème de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, qui, faute de

finances, se doit de réduire le nombre des inscriptions; la MSA organisée par les Chasseurs Ardennais pour commémorer le souvenir des leurs tombés au combat, est plus qu'une manifestation sportive: c'est un état d'esprit, un rapprochement entre civils et militaires, une manifestation à laquelle participent traditionnellement des soldats des pays voisins, et qu'il faut à tout prix essayer de maintenir...

«L'ANNONCE DE VIELSALM»

Le grand rassemblement des anciens Chasseurs Ardennais de dimanche 24 avril a connu un succès que l'on peut qualifier, sans risque d'exagérer, d'éblouissant. Dans son discours, le président Hubert a reconnu que c'était la plus forte concentration connue à ce jour.

Ils étaient venus de tous les coins du royaume, du nord et du sud, avec le même désir de se retrouver, après plus de quarante années, sur ce plateau de Rencheux où à l'époque de leurs vingt ans, on devait leur apprendre le métier des armes, leur inculquer le sens du devoir, de l'honneur, de la discipline et du patriotisme sous un même étendard (qui Dieu merci n'a pas encore changé de couleur)...

...Puis c'était l'heure du congrès statutaire, avec comme toujours très attendu, ce discours du Président National Albert Hubert. C'est aussi un vibrant appel au patriotisme sans mesure. Il condamne ceux qui essayent de nous faire croire que nous pouvons vivre en frères séparés. Il se dit fier d'être et de rester, même s'il était le dernier, «un bon Belge»...

Puis c'est l'escalade vers Rencheux; les retrouvailles sous un vaste et confortable chapiteau où 1.100 convives devaient s'enfiler un copieux menu, issu de la cuisine troupe, ciantrément réussi, et organisé avec toute la minutie militaire.

Savez-vous qu'il a été débouché près de 1.000 bouteilles (jugez de l'armada de tire-bouchons), qu'il a fallu mobiliser plus de cent hommes pour assurer tous les services...



Dans Vielsalm encore endormie...



IMAGES DU CONGRES DE VIELSALM



Les photographies du congrès sont du SID, du 3 ChA et de Marcel Leuris.

Promotion 1983

MEDAILLES D'OR (5)

Section de Bastogne-Martelange-Vaux s/Sûre

- Norbert Louis, vice-président et délégué au C.A., Lavaselle-Sibret;
- Albert Pierre, trésorier, Bastogne.

Section de Liège-Verviers

- François Lieutenant, ancien président, Liège;
- Colonel e.r. Louis Marière, président d'honneur, Spa.

Section de Marche-en-Famenne

- Louis Gavage, Holton.

MEDAILLES D'ARGENT (19)

Section d'Athus-Messancy-Aubange-Sélange-Halanzy

- Raymond Miget, porte-drapeau, Messancy.

Section de Bouillon

- Joseph Colard, secrétaire, Bouillon;
- Louis Majet, Bouillon.

Section du Brabant

- Julien Voordecker, secrétaire de la sous-section de Molenbeek.

Section d'Etalle-Habay-Tintigny

- André Brasseur, Habay-la-Neuve;
- Jean Ceillier, Sainte-Marie-sur-Semois;
- Marie-Jeanne Gérard, Marbehan;
- Raymond Marchal, Sainte-Marie-sur-Semois;
- Georges Merville, Rossignol.

Section de Florenville

- Louis Duparque, commissaire aux fêtes, Florenville;
- Jean Lemaire, porte-drapeau, Florenville;
- Albert Lemaire, trésorier-adjoint, Florenville.

Section de Houffalize-Ciney-Gedinne

- Abbé Albert Boeur, curé-doyen, Beauraing.



Médaille d'or pour le colonel Marière et Albert Pierre.



Médaille d'or pour Norbert Louis.



Plaquette d'honneur de la Fraternelle pour le lt-col (R) Francis Debroux.

Section de Neufchâteau-Libramongt

- Omer Hanzir, Freux;
- Abbé Nezer, curé de Légise;
- Albert Pierrard, ancien bourgmestre de Légise.

Section de Vielsalm

- Abbé Charles Bixhain, Malmédy;
- Auguste Donray, Vielsalm;
- Charles Labiaux, Malmédy.

MEDAILLES DE BRONZE (45)

Section d'Athus-Messancy-Aubange-Sélange-Halanzy

- Albert Kirsch, Aubange;
- Aimé Marioni, Halanzy;
- Jules Rothé, Athus;
- Pierre Schmit, Athus.

Section de Bastogne-Martelange-Vaux s/Sûre

- Louis Dufourmy, Bourcy-Lortgville;
- René Petit, Moinet-Longvilly;
- Albert Wirard, Bastogne.

Section de Bertrix-Palisseul

- Ghislain Brack, Bertrix;
- Numa Collignon, Ochamps.

Section de Bouillon

- Jean Arnould, Corbion;
- Roger Denis, Vivy;
- Jean Godfrin, Les Hayons;
- Victor Nicolas, Les Hayons;
- Joseph Robert, Corbion.

Section de Florenville

- Léon Denis, Muno;
- Fernand Saulmont, Suxy;
- Albert Sombryn, Chiny;
- René Watelet, Fontenoille.

Section de Houffalize-Ciney-Gedinne

- Roger Defoy, Buret-Tavigny;
- Emile Guirs, Buret-Tavigny;
- Albert Lessire, Jambes.

Section de Liège-Verviers

- Jean Lintzen, vice-président, Verviers.

Section de Neufchâteau-Libramongt

- Louis Dulieu, Neuvillers;
- Jean Jungers, Libramont.

Section de Saint-Hubert

- Paul Arnoy, Saint-Hubert;
- Alexandre Combrexelle, Saint-Hubert;
- Auguste Magnan, Glaiseuse-Villance.

Section de Vielsalm

- Julien Archambeau, Trois-Ponts;
- Marcel Billiet, Verviers;
- Marcel Boulonnois, Arbrefontaine;
- Fernand Bourguignon, Ohain;
- Firmin Chapelle, Bovigny;
- Clément Deresteau, Villers-Ste-Geotrude;
- Georges Gaspard, Trois-Ponts;
- François Hollange, Liernux;
- Lucien Labye, Avins-Hannut;
- Camille Lencir, Nassogne;
- Joseph Léonard, Stavelot;
- Robert Leruth, Strée-Marchin;
- Valère Lestienne, Geluwe;
- Henri Malchair, Vielsalm;
- Louis Paquay, Vielsalm;
- Georges Passuelo, Villers-aux-Tours;
- Emile Samray, Malempré;
- Arthur Wiesen, Cereche-Heuseux.

RAPPEL DU 2^e CHASSEURS ARDENNAIS A VOGELSANG

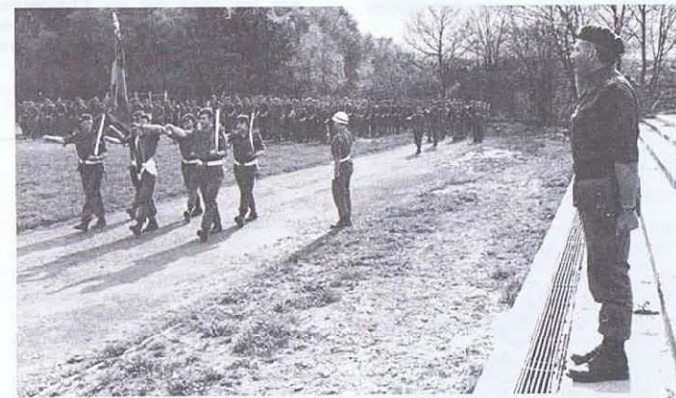
La 12^e Brigade d'Infanterie motorisée a effectué un rappel au camp de Vogelsang du 24 avril au 15 mai. En fait partie, le 2^e Chasseurs Ardennais, commandé par le lieutenant-colonel Paul Barbier.



Le Centre Musique des Forces de l'Intérieur était de la partie au grand complet.



Présentation du Drapeau DU 2ChA à la troupe



Défilé devant le colonel Babettes, commandant de Brigade (Photos SID)

LE GENERAL BOURGIES Commandant du 5^e Chasseurs Ardennais en 1940 nonagénaire

Nous sommes heureux de signaler que le général-major honoraire Maurice-Louis Bourgies, glorieux commandant du 5^e Chasseurs Ardennais en 1940, a célébré son 90^e anniversaire. Il est né, en effet, à Antoing le 7 mai 1893.

Entré comme volontaire, le 12 mai 1909, donc à seize ans, au 3^e Chasseurs à pied, il a fait toute la guerre 1914-1918 et est titulaire de huit chevrons de front.

Tous les Chasseurs Ardennais lui adressent leurs vœux bien respectueux.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1982-1983

Report au 20 février 1983	52.753
Editions J.M. Collet, Sprl, Bruxelles	5.500
Pierre Steimes, Heinstert	1.100
Jacques Arnould, Overijse	1.000
Général Lucien Champion, Bruxelles	1.000
J. Dumont, Vielsalm	1.000
René Schneider, Dorinne	500
Georges Janssens, Grivegnée	450
Mmes Bosseler et Schroeder, Messancy - Veuves de Chasseurs Ardennais	400
A. Lequeux, Vielsalm	400
A. Morel, Romsée	300
W. Styczynski, Bruxelles	275
A. Laurent, Bruxelles	220
M. Gousenberger, Arlon	200
Mme Monnoye-Wouters, Kessel-Lo	200
Mme J. Galez-Vacher, Bruxelles	200
Edouard Tounquet, Ecaussines	200
A. Baudru, Bruxelles	100
Fernand Dupagne, Rosée	100
Claude Herminaire, Oosterzele	100
J.C. Neys, Bruxelles	100
Total au 23 mai 1983	66.098

Un cordial merci à tous les donateurs.

La Musique F.I. endeuillée

A la veille de la fête de l'Infanterie, une voiture transportant trois musiciens des Forces de l'Intérieur a dérapé, sur la nationale 4, dans le bois de Bancé. Philippe Duret, 26 ans, domicilié à Namur a été tué sur le coup et ses deux compagnons, Denis Piette d'Andenne et Joseph Wauters de Sambreville, âgés de vingt ans, grièvement blessés. Nous avons transmis les condoléances et vœux de la Fraternelle au chef de musique.

LA VIE DE LA FRATERNELLE



L'entretien de notre Monument national Un grand merci à M. le Ministre Louis Olivier

Il y a un an, nous avions attiré l'attention de M. Louis Olivier, ministre des Travaux publics, sur la nécessité de certains travaux d'entretien et de restauration du Monument national aux Chasseurs Ardennais à Martelange. Il avait bien voulu nous promettre un examen du problème.

Ayant rappelé la question à son attention, le Ministre nous a adressé la réponse suivante:

Monsieur le Président National,

Votre lettre du 8 juin 1983 m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Le Monument National à Martelange qui appartenait au Fonds des Routes a été transféré à la Régie des Bâtiments le 9 février 1982.

Dans le courant de cette année 1982, le service d'Arlon de la Régie des Bâtiments a fait procéder à un premier nettoyage du monument et a entrepris une étude de restauration de la construction. L'état de celle-ci est tel qu'il doit être fait appel à des spécialistes en restauration de monuments afin de résoudre le problème d'effritement et de délitement de certaines pierres.

Dès que cette étude sera terminée les travaux de restauration seront entrepris.

En attendant, j'ai donné les ordres nécessaires afin que le monument soit surveillé et tenu en état de propreté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président National, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L. OLIVIER

Nous remercions bien vivement le Ministre des Travaux publics de sa réponse constructive. Nous savions que nous pouvions compter sur lui: Il est, de longue date, un grand ami des Chasseurs Ardennais et, parmi les personnalités politiques luxembourgeoises, un des plus fidèles à nos manifestations.

Ajoutons qu'en prévision de l'arrivée de la première étape de la MSA, nos amis de Martelange avaient, à nouveau, procédé à un «nettoyage» du Sanglier et des bas-reliefs qui resplendissaient au soleil.

Une remarque, enfin: l'appellation exacte est «Monument AUX Chasseurs Ardennais» et non «Monument DES Chasseurs Ardennais». En effet, il n'a pas été érigé par les Chasseurs Ardennais mais en l'honneur des Chasseurs Ardennais, principalement à l'initiative de la province de Luxembourg et des communes luxembourgeoises.

Appel à des jubilaires: 1934-1984

Quelques anciens V.C. 34 de la Compagnie Ecole d'Arlon voudraient organiser en 1984 des retrouvailles jubilaires (après 50 ans) pour tous les anciens de la compagnie Ecole, entrés en avril 1934.

Réponses à envoyer à M. Albert Gustin, rue des Fusillés 21, 1340 Ottignies - Tél.: (010) 41 03 31.

Prix touristique

A l'occasion du dernier salon international des vacances, ont été attribués les prix Philippe Liesenberg destinés à honorer des journalistes ayant particulièrement contribué à la promotion du tourisme. Parmi les quatre lauréats, Claude Herminaire de la «Gazet van Antwerpen» que nous avons souvent rencontré à la Marche du Souvenir. Proficiat!

Le nouveau général-major J. Chabotier Commandant de la 16^e Division



La promotion au grade de général-major, dans le cadre de l'Infanterie, à la date du 26 juin, nous a fait un immense plaisir, celle du colonel BEM Jean Chabotier, qui commanda brillamment le 1^{er} Chasseurs Ardennais de mai 1974 à août 1976.

Originaire de la province de Namur, dans une région de recrutement ChA: il est né à Jemelle le 6 octobre 1931 et a passé sa jeunesse à Ciney. Issu de la 90^e promotion «Toutes Armes» de l'ERM, en 1952, il fut notamment instructeur à l'école d'Infanterie de 1953 à 1961, puis commanda une compagnie du 2^e Carabiniers cyclistes, pour entrer à l'Ecole de Guerre de 1964 à 1966 où il acquit le brevet d'Etat-Major.

Avant de commander le 1 ChA, il exerça des fonctions d'Etat-Major au 1 (BE) Corps puis de professeur à l'Ecole de Guerre où il retourna jusqu'en 1979, exerçant en cumul le commandement de la 12^e Brigade d'Infanterie motorisée de réserve dont fait partie le 2^e Chasseurs Ardennais.

De 1979 à 1981, le colonel BEM Chabotier fut chef de cabinet adjoint du Ministre de la Défense nationale, puis il suivit les cours du collège de défense de l'OTAN à Rome avant de devenir, en octobre 1981, un conseiller militaire de l'ambassadeur de Belgique à l'OTAN.

Deux jours après sa promotion, le général-major Chabotier prenait le commandement de la 16^e Division, au cours d'une impressionnante prise d'armes qui s'est déroulée à Soest. La cérémonie était présidée par le lieutenant général De Wilder, chef d'Etat-Major de la Force terrestre. De nombreuses personnalités militaires belges et alliées étaient présentes, et, au premier rang, le lieutenant général De Boedt, CCFBA et commandant du 1 (BE) Corps, qui reconnut le nouveau commandant de division. Le général Chabotier a succédé au général Maquet, qui commandait la 16 Div depuis le 1^{er} octobre 1980.

On voudra bien noter qu'il y avait à Soest, le 28 juin, deux Bérêts verts à la hure — le premier bérêt vert: le général Chabotier et le président national.

Fête de l'Infanterie et fastes de l'E.I.

C'est sous une pluie battante qu'a eu lieu, le vendredi 27 mai à Arlon, la célébration de la fête de l'Infanterie et des fastes de l'Ecole d'Infanterie. Préalablement à la prise d'armes, les monuments de la ville d'Arlon avaient été fleuris.

La cérémonie principale, dans la cour d'honneur de l'E.I., était présidée par le lieutenant général De Wilder, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, en présence notamment du vice-amiral Schilm, chef d'Etat-Major de la Force navale, du lieutenant général Liebens, commandant les Forces de l'Intérieur, d'un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs, ainsi que des principales personnalités de la province et de son chef-lieu.

L'allocution, abrégée en raison des circonstances, du commandant de l'Ecole, le colonel BEM Van Ruychevelt, fut suivie du ravivage de

la flamme au monument érigé à l'Esprit de l'Infanterie par le lieutenant général De Wilder, et du dépôt de fleurs sur ce dernier, le commandant de l'E.I., le président national des Chasseurs Ardennais et notre ami Albert Gustin, remplaçant le président de la Fraternelle du 10^e de Ligne (on sait que le Drapeau de l'E.I. est celui de notre glorieux ancêtre), ainsi que par le président de l'Interfraternelle.

La remise des challenges nous permit de voir, à nouveau, le 1^{er} Chasseurs Ardennais faire coup double avec le Chaifusas et le challenge de tir Roi Albert. Le challenge antichar alla au 9^e de Ligne et le Prix Mélot au 12^e de Ligne, tandis que le prix du meilleur instructeur était attribué au premier sergent-major Charlier.

Une centaine de bérêts verts, auxquels s'étaient joints des membres de la Fraternelle «Général Patton» et précédés d'une vingtaine de nos drapeaux, ont clôturé le défilé.

PROMOTION

Le colonel BEM J. HENRIOUL

Nous nous réjouissons également de la promotion au grade de colonel, à la date du 26 juin, du lieutenant-colonel Jean Henrioul, actuellement G4 au 1 (BE) Corps et qui a commandé le 3^e Chasseurs Ardennais du 5 septembre 1980 au 24 septembre 1982.

IN MEMORIAM

Le major hre Edmond B. Vranckx

Dans notre numéro 126 (IIè1981), nous recensons un petit livre intitulé «Les tréflés à quatre feuilles — La guerre 14-18 racontée par un amateur». Il était dû à un ancien du 10^e de ligne et de son doublement le 20^e, dont il fut le porte-drapeau, le major honoraire Edmond B. Vranckx un Louvaniste. Celui-ci est décédé en juin dernier, dans sa 92^e année. Nous exprimons notre sympathie à sa famille.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1983? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton bérêt vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

**L'histoire, comme une Idiotie,
mécaniquement se répète.**

Paul Morand

REPANDEZ
LE
DRAPEAU
DE
L'ARDENNE

Le 6^e Chasseurs Ardennais à Elsenborn

Du 14 au 21 mai dernier, des Unités DMT (Défense militaire du Territoire), dépendant des Forces de l'Intérieur, et représentant trois provinces — Brabant, Flandre orientale et Liège — ont été rappelées à Elsenborn. Il s'agissait presque uniquement de réservistes, soit 1.200 caporaux et soldats, 200 sous-officiers et 100 officiers, qui devaient pouvoir s'exercer en régiment, sous les ordres du colonel Van de Sompel, commandant le 4^e Régiment (Fl. O.). Pour la province de Liège, l'Etat-Major tactique était celui du 6^e Chasseurs Ardennais, que commande le lieutenant-colonel Van Nieuwenhove, avec les 611^e et 612^e compagnies d'infanterie de Ligne et la 631^e compagnie para-commando.

Le bataillon ainsi constitué se rattachait à la tradition du 6 ChA, et c'est pourquoi, lors d'une prise d'armes, le Drapeau du 6 ChA, seul de nos emblèmes à avoir pu être sauvé en 1940, a été présenté à la troupe, dont nous écrivons — c'est une note de la rédaction — que sa composition était plutôt hétéroclite. Etaient notamment présents: le lieutenant-colonel BEM Mathen, commandant du 3 ChA, qui parraine l'ancien cédoulement de son régiment, et les lieutenants-colonels Sacré, ancien commandant du 6 ChA et Debroux, ancien commandant du 4 ChA et président du Cercle des Officiers de Réserve de Bruxelles.

Le lieutenant-colonel Van Nieuwenhove a prononcé une allocution où il a célébré la tradition des Chasseurs Ardennais et des Para-Commandos dont les héritiers formaient l'unité reconstituée pour huit jours, et il ajouta en guise de conclusion:

«La Défense militaire du territoire, dont un des fondements est le recrutement régional, a consacré le 6 ChA dans sa vocation liégeoise qui était déjà la sienne lors de sa constitution. Liégeois, qui êtes présents ici, quelle que soit l'unité où vous aurez servi, je sais que vous serez à la hauteur de votre réputation et que vous aurez désormais à cœur de défendre votre propre sol, ce que vous avez de plus précieux: votre foyer, votre famille, votre région, votre Patrie, en réalisant pendant ce rappel la devise: RESISTE ET MORDS».



Un point d'Histoire

Le 10 mai 1940, un Pon du 2 ChA se trouvait en position à Compogne. J'ignore le N° de la Cie et j'ignore aussi le nom du chef de Pon. Je sais cependant que l'adjudant C.S.L.R. Christophe y remplissait les fonctions d'adjoint de Pon.

J'ai appris, en captivité, que le Pon avait été fait prisonnier le 10 mai et que l'ennemi se trouvait sur ses arrières.

Pendant la mobilisation, j'ai aussi été en cantonnement à Compogne. Mon Pon occupait la position sur la crête, adossée à un bois, et face au village de Vaux.

Sans doute, la même position que celle de l'adjudant Christophe? Alors, comme j'aurais pu me trouver dans la même situation que lui, je me pose depuis lors des questions.

L'adjudant Christophe, son chef de Pon ou

tout autre militaire de la Cie qui se trouvait à Compogne le 10 mai 1940 pourrait-il m'informer?

1. Où se trouvait le point d'appui de ce Pon?
2. Comment l'ennemi est-il parvenu sur ses arrières?
3. Quel itinéraire l'ennemi a-t-il suivi pour y parvenir?
4. Y a-t-il eu un ordre de repli envoyé au Pon?
5. A quelle heure la prise du point d'appui s'est-elle opérée?
6. Y a-t-il eu des initiatives pour le dégager?

J'ai très bien connu l'adjudant Christophe à l'Ecole Normale. Venant d'un ami, sa relation des faits me ferait grand plaisir.

Détail important:

Si l'ennemi est parvenu rapidement sur les arrières du point d'appui, ne doit-on pas se poser la question de savoir s'il n'était pas en possession du plan des positions à la frontière?

Si «Le Chasseur Ardennais» considérait qu'il peut m'accueillir dans ses colonnes, NDLR: C'est fait! peut-être mon futur correspondant, que d'avance je remercie, pourrait-il employer la voie du Buletin pour son information.

ALEXANDRE Victor
Adjudant C.S.L.R. 38
Adjoint de Pon (Lt Etienne)
6^e Cie 2 ChA
10, rue de Waltzing, 6700 Arlon.

NOTRE 37^e RETOUR A VINKT

L'annuel pèlerinage à Vinkt s'est effectué sous un soleil printanier et selon le programme devenu traditionnel. Ce sont toujours les mêmes sections qui organisent des déplacements collectifs: en tête, Houffalize, et puis le Brabant, Marche, Huy... sans compter les nombreux individuels. Une bonne quinzaine de nos drapeaux et quelque deux cents anciens étaient là le 15 mai. Parmi les présents, les vice-présidents nationaux André et Leuris, le secrétaire national Guiot, le colonel Moiny et le commandant Marchal, commandant en second du 1 ChA. Les chefs de Corps étaient retenus par les rappels à Elsenborn et Vogelsang.



En tête du cortège des Chasseurs Ardennais, nos drapeaux.

monument par l'administration communale, les Chasseurs Ardennais, le comité du monument, les anciens combattants et les victimes civiles. Mmes Buron et Raucroix, dont les maris sont tombés à Vinkt et Mme Lahaut, dont le frère Pol est mort à Gottem, ont également fleuri le mémorial.

Dans son allocution, le président national, après avoir rappelé la signification de la cérémonie symbolisant la volonté d'amitié et de solidarité entre Flamands et Wallons, entre ceux qui placent par-dessus tout leur commun amour de la patrie belge, quelles que soient les diversités d'une région à l'autre, a observé qu'il

y avait aussi des Flamands dans les rangs des Chasseurs Ardennais, qu'une quinzaine d'entre eux sont morts avec nous, sous le signe de la hure, et notamment un colonel, un major et plusieurs lieutenants. Il a dit aussi qu'environ les deux tiers des Chasseurs Ardennais tués en 1940 sont morts sur le sol de la Flandre: un certain nombre à la Dendre et à l'Escaut, mais la plupart à la Lys et à Vinkt.

Faisant encore état d'un article sur le miracle de Dunkerque, paru récemment dans une revue américaine et où se trouvait une critique contre l'Armée belge, il a rappelé l'incident de la

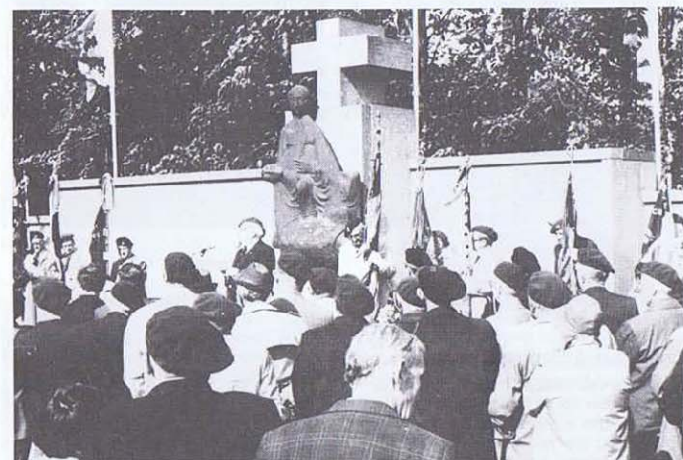


Appel des victimes civiles par l'échevin Mme Verhellen.

L'office religieux a été célébré par le chanoine Platteau, aumônier honoraire, qui, avec le 8 A, a soutenu les Bérêts verts à Vinkt, et qui était assisté de M. le Dcyen Rooms et de M. le curé Michem. Suivit le cortège, puis la cérémonie au monument où l'appel des morts militaires fut fait par le président national et celui des victimes civiles par l'échevin, Mme Verhellen. Des discours furent prononcés par M. l'Kint de Roodenbeke, échevin de la culture et Hubert, on néerlandais et en français. Dépôt de fleurs par les enfants des écoles sur chaque tombe et au



Discours de M. l' Kint de Roodenbeke, échevin.



Dendre où la 3^e Division britannique, commandée par le général Montgomery, qui devait continuer le front de la 1 D ChA, s'est repliée sans prévenir celle-ci. Si l'Armée belge n'avait livré, pendant quatre jours, le combat désespéré de la Lys, jamais le rembarquement de Dunkerque n'aurait pu réussir. Au reste, comme le rapporte dans ses mémoires Sir Roger Keyes of Zeebrugge, amiral de la Flotte, le général Gort, grand et honnête soldat, aurait grommelé au sortir de la Conférence d'Ypres, le 21 mai, alors qu'il venait de recevoir l'ordre de

gagner au plus tôt Dunkerque pour y embarquer: «I do hope the Belgians don't think us awful dirty dogs». Ce que le colonel Rémy traduit ainsi: «J'espère de tout cœur que les Belges ne nous prendront pas pour d'infâmes salauds!».

Une grande réception, offerte par l'administration communale de Deinze, a réuni tous les participants et puis chacun a regagné son foyer, parfois bien éloigné, satisfait de sa journée du souvenir.

(Photos Marc LEURIS)



1. CHASSEURS ARDENNAIS



Le lieutenant-colonel BEM Ferraro, nouveau Chef de Corps

Le 29 juin, lors des fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais, présidés par le général-major Depoorter, aide de camp du Roi et commandant la 1^{re} Division, en présence également du lieutenant général Liebens, commandant les Forces de l'Intérieur, du général-major Chabotier, commandant la 16^e Division et de nombreuses personnalités, le lieutenant-colonel BEM Dieu a remis le commandement du 1 ChA au lieutenant-colonel Ferraro. Le nouveau chef de Corps a été reconnu par le colonel BEM Gusbin, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée.

Le lieutenant-colonel Dieu était à la tête du 1 ChA depuis le 28 novembre 1980. Il exercera désormais les fonctions de professeur à l'Institut royal supérieur de Défense (IRSD), ex-Ecole de Guerre. Quant au lieutenant-colonel Ferraro, il a déjà rempli diverses fonctions au 1 ChA, de 1966 à 1970 et en 1973. Depuis mai 1978, il appartenait au corps professoral de l'IRSD.

Nous reviendrons sur cette journée au prochain numéro.



LE CHALLENGE FUSILIER D'ASSAUT ET LE CHALLENGE ROI ALBERT REVIENNENT AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Au cours des Fastes de l'Ecole d'Infanterie qui se sont déroulés le 27 mai, ces deux challenges ont été remis au 1^{er} Chasseurs Ardennais.

2. Tir d'entraînement: 5 tireurs, 6 missiles, 6 coups «but»
Les tireurs: SVM Ridez, Wichterich, Burton, Clarenne, Ronqueti.
Les chefs d'équipes: 1 Sgt Lacassaigne, SLT Delpire, SVM Dandoy, Cpl Goblet, SVM Vrancken.

Nous les félicitons vivement pour ce magnifique résultat.

Challenge de Tir du Commandant de la 7 Bde Inf BI
Le 1 ChA s'est classé 1^{er} au challenge de tir du Comd 7 Bde Inf BI qui s'est déroulé le 20 avril 1983.

L'équipe GP: Cdt Marchal, 1 Sgt Lacassaigne, Sgt Defrance, Cpl Wallon, SVM Caby.

L'équipe Vigneron: SLT Bonmarriage, Sgt Humblet, Sgt Waltzing, Cpl Marloye, Cpl Massart, SVM Fosseppe, SVM Wamier, SVM Bertholet.

Nous leur adressons également nos très sincères félicitations pour cette belle performance.



La compagnie EMS en Marche

Didier Sauvage, notre délégué de l'EMS, fonce partout. Il a actuellement recruté 209 membres et en plus, en tant que bon Chasseur Ardennais et Rochefortois, s'est classé 95^e sur 380 au jogging international des 20 km de Rochefort. Il a parcouru les 20 km en 1 h 53 minutes. A 30 ans, c'est pas mal, c'est très bien.

Aurait-il déjà le trophée du recrutement dans son collimateur?

In memoriam
Nous avons le douloureux devoir de vous faire part du décès de M. Louis Fourneaux survenu le 6 mai. M. Fourneaux était président de la FNC de Marche-on-Famenne, administrateur national suppléant et membre sympathisant de notre section.

Nous réitérons à sa famille l'expression de nos condoléances sincères.

A Nassogne

Le 13 mai, les Chasseurs Ardennais du détachement «Milan» terminaient leur période d'instruction. En fin d'exercice, ils se sont rassemblés au Hall Omnisports de Nassogne où le badge et le diplôme concrétisant la réussite de leurs efforts leur ont été remis par le lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major Dieu, chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais et par M. Sepul, remplaçant le Bourgmestre retenu en dernière minute.

Le lieutenant Brunin, commandant le détachement, présenta ses hommes au chef de Corps et s'adressa ensuite en ces termes:

*Mon Colonel,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs,*

Au nom du détachement Milan du 1^{er} Chasseurs Ardennais, je tiens à formuler mes remerciements pour votre présence ici ce jour; elle est pour nous la preuve de l'attachement que vous portez au détachement.

Mes remerciements vont également à la commune de Nassogne qui a accepté bien volontiers de nous accueillir quelques heures et nous permettre d'organiser cette petite cérémonie.

Croyez bien que ces jeunes garçons n'oublieront pas que c'est à Nassogne qu'ils reçurent leur badge.

Chasseurs Ardennais du détachement Milan, le jour tant attendu est arrivé. Le badge que vous allez recevoir récompense les efforts fournis pendant plus ou moins un an. Il ne représente pas un aboutissement mais une étape de votre formation. La formation et l'apprentissage du métier des armes sont à notre époque une condition indispensable à la sauvegarde de la paix. De plus, Napoléon avait déjà dit: «il n'y a pas de plus grande immaturité que de faire un métier qu'on ne sait pas».

Puis-je me permettre de vous rappeler les dernières épreuves constituant le badge Milan et tout d'abord la phase tactique comprenant trois exercices qui avaient pour nous: «Hure I, le Milanais et Cross Eifel».

Ils reprenaient entre autre, du tir, de la piste de mines et d'obstacles, du rocher, de l'alpinisme, du radio, de l'armement, de l'NBC, de l'IVE, du premiers soins, de la survie, de la lecture de cartes et naturellement de la tactique Milan.

En second lieu, une phase physique comprenant une course d'orientation de 15 km, les tests militaires d'aptitudes physiques autrement dit les TMAP, suivis la même journée du parcours du combattant de 16 km en tenue de combat à parcourir en moins de deux heures et enfin un semi-marathon, voire même un marathon de 42 km 185 à effectuer en moins de cinq heures.

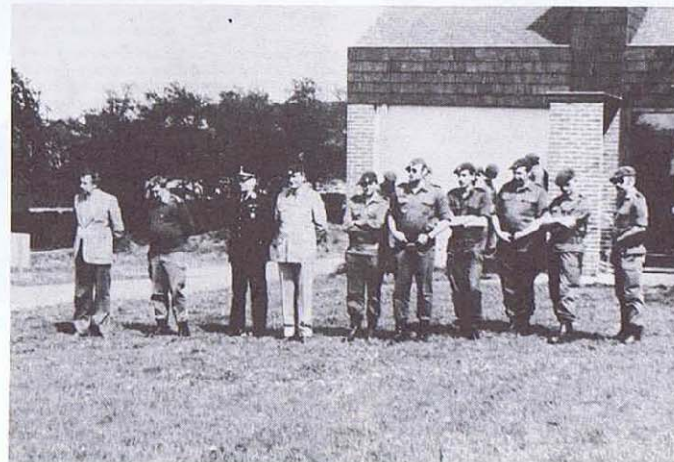
Finalement, une phase technique comprenant essentiellement une partie théorique et de spécialisation à l'arme Milan.

Dix-sept d'entre vous vont recevoir le brevet attestant leur réussite, d'autres parmi vous, après quelques épreuves de repêchage pourront aussi prétendre à ce brevet. Pour les uns comme pour les autres, je tiens à vous adresser mes plus vives félicitations.

Croyez bien que le 1^{er} Chasseurs Ardennais d'abord et le détachement Milan ensuite sont heureux et fiers de posséder des hommes comme vous.



Le Lt Col. BEM Dieu et M. SEPUL. A droite, tout souriant, le lieutenant BRUNIN.



Les spectateurs.



Félicitation avec une bonne poignée de mains.

Si vous permettez, mon colonel, puis-je vous demander de remettre à ces jeunes Chasseurs Ardennais le brevet bien mérité.

Le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Dieu invita alors M. Sepul et ils remirent de concert le brevet aux tireurs Milan.

L'apéritif fut servi dans la salle et un dîner digne de Lucullus et même de certains trois étoiles rassasia les hommes du détachement qui terminaient un exercice de survie.

Les commandants de compagnie du 1 ChA, les deux aumôniers Denne et Decoster, l'adjudant-chef Goffin (adjudant de Corps) et le commandant de Brigade de Gendarmerie de Nassogne assistaient à la cérémonie.

Pendant la guerre de 1870, Victor Hugo a dit: — Je vais aller seul devant les troupes. Je m'adresserai aux Allemands et dirai: Je suis Victor Hugo et la guerre sera finie. Charles Cross lui dit: — Pour vous!

Tirs Milan à Bergen

Le détachement Milan du 1 ChA a participé du 2 au 6 mai aux tirs de formation et d'entraînement à Bergen.

Résultats

1. Tir de formation: 12 tireurs, 12 missiles, 12 coups «but».
Les tireurs: SVM Taffarel, SVM Van Daole, Cpl Hody, SVM Letecheur, SVM Pitance, SVM Belde, SVM Hayez, SVM Piccadaci, SVM Thomas, SVM Langelier, SVM Opdebeek, SVM Mortier.
Les chefs d'équipes: SVM Martier, SVM Zurglich, SVM Pilarczyk, Cpl Frola, Cpl Dronsart, Cpl Compere, SVM Dandoy, SVM Vrancken, Cpl Goblet, SVM Hoogers, SVM Romain, Sgt Levêque.



Garde aux Palais Royaux à Bruxelles

La 1^{re} Cie a assumé la garde du 24 mars au 11 avril.

Nominations

Au grade de sous-lieutenant: les sous-lieutenants commissionnés Steyaert et Debehogne.

Au grade de 1^{er} sergent: le sergent Wullepil.

Au grade de caporal: les Sdt Martin, Charlier, Mathieu, Berne, Bertholet.

Commissionnements

Au grade de sergent: les caporaux commissionnés Bolland, Bourguignon, Ceccarini, Deprez, Lisart, Perin, Rubay.

Au grade de caporal: les Sdt Remacle, Capiau, Bauvri, Verdin.

Brevet B Commando

Le sous-lieutenant Thomée a suivi les cours et obtenu le brevet.

Passages

L'adjudant Charlot à la Cie QG 7 Bde Inf B.

Le caporal-chef Adam au 2 Cy.

Le caporal Leleux au 4 (BE) PI Div.

Rectification

Dans notre numéro précédent, nous avons omis de signaler que Madame Goffin avait subi une intervention chirurgicale et qu'elle est complètement rétablie.

Mariages

Le Sdt VM Tocco avec Mademoiselle Paola Lippens.

Le Sdt VM Peraux avec Mademoiselle Catherine Roufosse.

Monsieur Thierry Grégoire avec Mademoiselle Pascale Thomas (fille de l'adjudant-chef Robert Thomas, ancien du 1 ChA).

Baptême

Le caporal et Madame Didier Sauvage ont eu la grande joie de faire baptiser leur petit Ludovic le dimanche 10 avril en l'église de Rochefort. Le sacrement de baptême lui a été administré par M. l'abbé Elens.



La délégation de la section du Brabant, lors de la relève de la garde au Palais de Bruxelles.



Présentation du drapeau du Régiment aux Jeunes Chasseurs Ardennais de la 2^e compagnie.

LE 1 CHA A REÇU SES RENFORTS

Quatre marçassins suivis de peu de quatre autres dans l'enclos voisin sont

nés à Marche-en-Famenne.

Les plus âgés suivent la mascotte pour les défilés.



La postérité est assurée

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Décès

Victor Georges, 69 ans, de Bonnet. Campagne de 40 à la 10^e Cie du 1 ChA.

Albert Castagne, 68 ans, d'Arion, du 3 ChA. Sous-officier de gendarmerie retraité, campagne de 40 au Corps de gendarmerie de Bruxelles. Résistant armé à l'A.S. et par la Presse clandestine.

Edouard Devillet, 70 ans, de Fouches. Campagne de 40 à la 5^e Cie du 4 ChA et P. de guerre.

Marguerite Zimmer, d'Arion, épouse de François Mirgair.

Maria-Rose Neu, 27 ans, d'Arion, fille de M. et M^{me} Joseph Neu-Blauen.

Lucie Mathieu, 72 ans, de Stockem, épouse d'Antoine Gillet, président provincial des vétérans de Léopold III.

Catherine Thill, 96 ans, belle-maman de Jean Pomes, de Nobressart.

Nous réitérons nos condoléances aux familles endeuillées.

Noces d'or

Secrètes comme à l'ordinaire, notre trésorier et Madame Mand Crochet ont fêté leurs noces d'or dans l'intimité le 27 mai dernier. Les membres du Comité et de la section d'Arion adressent leurs vives et chaleureuses félicitations aux jubilaires et leur souhaitent de passer encore ensemble de longs jours dans la joie et le bonheur.

Congrès national de Vielsalm

Nous sommes heureux de voir nos membres être de plus en plus nombreux à participer à nos Congrès au point que nous avons dû affréter deux grands cars pour rallier Vielsalm.

V-Day à Arlon

Malgré le temps maussade, quelque trente «Bérets verts» et leurs drapeaux assistèrent aux cérémonies organisées le 7 mai, à l'occasion du V-Day (messe à St-Martin, salut aux couleurs alliées et hommage aux morts, place Léopold et dépôt de fleurs au monument général Patton).

Messe ChA à St-Donat

Nous étions une bonne centaine de ChA, d'épouses et de wives de camarades à assister à notre messe annuelle le 7 mai, au soir par l'abbé Gangler, pour les ChA vivants et défunts et, cette fois, pour le regretté Frère Charles qui, chaque année, tenait les orgues à cette messe.

Fastes de l'Ecole d'Infanterie

En vrais «Ardennais», bravant la pluie et le froid, ils furent quelque cinquante, emmenés par notre ami Jean Goffart, à défilier fièrement derrière les 16 drapeaux ChA lors de la fête de l'Armée et des fastes de l'E.I.

Autres présences de la Section

Une délégation avec drapeau a assisté aux fastes du 3 ChA à Vielsalm, au pèlerinage à Vinkt ainsi qu'aux hommages aux morts rendus à l'Athénée royal d'Arion et à l'Institut Ste-Marie à l'occasion des Assemblées annuelles de leurs anciens élèves.

Réunion des délégués de la Section

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Comité a été contraint de reporter à l'automne la réunion des délégués prévue pour le printemps dernier. Les intéressés seront prévenus en temps opportun des lieu et date où elle aura lieu.

10 mai à Bodange

C'est dans une église, bien trop petite pour la circonstance, que débutèrent les cérémonies commémoratives des combats du 10 mai 40.

Le Président national, qui s'était déplacé tout spécialement, n'était pas peu fier de se retrouver au milieu de 14 drapeaux (dont deux des écoles) et une bonne cinquantaine de «Bérets verts» dont pas mal d'«anciens» de Bodange. Les familles des victimes du 10 mai étaient, elles aussi, largement représentées. Un merci spécial à la section d'Athuis qui était venue en nombre.

A l'issue de la messe célébrée par l'abbé Boevinger et qui se termina par l'exécution de la «Brabançonne», les assistants se rendirent en cortège au monument aux Morts qui fut fleuri, au nom de la Fraternelle, par le Président national et le Président de la section d'Arion et, au nom de l'Administration communale, par l'ancien bourgmestre M. Godefroid et le premier échevin M. Holtz. Plus, tour à tour, les enfants des différentes écoles y déposèrent chacun leur petit bouquet. Les dépôts de fleurs avaient été précédés de l'appel des Morts et l'exécution du «Last post». La cérémonie se termina par la Marche des ChA, chantée par la Chorale paroissiale qui s'était déjà produite pendant la messe. Les drapeaux et les plus valides montèrent à la croix écart.

Tous se retrouvèrent ensuite dans un établissement de Wiesembach où un vin d'honneur leur fut offert par l'Administration communale de Fauvillers.

Prenant la parole, le Président national, Albert Hubert, rappela en quelques mots le souvenir du commandant Maurice Bricart et de ses braves et y associa la mémoire de M^{me} Bricart dont il souligna le dévouement aux «anciens», notamment à l'ONAC, et sa brillante conduite dans la Résistance. Une minute de silence fut alors observée à sa mémoire. Il remit ensuite, en témoignage de reconnaissance des ChA, une plaquette-souvenir à M. Jules Noël, instituteur à Bodange, directeur de la chorale et organisateur des cérémonies du 10 mai. En remerciant, M. Noël assura le Président Hubert que tant qu'il serait à Bodange, le 10 mai ne risquait pas de tomber dans l'oubli.

ATHUS

Congrès National

C'est avec deux cars que la section régionale d'Athuis s'est rendue au congrès de Vielsalm. Journée très réussie puisque le soleil était de la partie, que les cérémonies et les retrouvailles accompagnées d'un bon repas se sont prolongées fort tard en fin d'après-midi. Peut-être un peu trop long le dîner, car nombreux étaient ceux qui auraient voulu encore faire une halte avant de rentrer au bercail, par contre pour d'autres «heure, c'est l'heure!», et il fallait rentrer directement. Le prochain à Namur, pour faire mentir un certain dicton, les Namurois auront à cœur de faire en sorte que le repas se termine bien plus tôt!

Bodange

Une forte délégation de notre régionale avec ses deux porte-drapeau, s'est rendue à Bodange pour la traditionnelle cérémonie du 10 mai. Athuis, Messancy, Aubange, Halanzy étaient représentés. La messe, la cérémonie au monument et à la croix «Bricart» ainsi que le pèlerinage aux endroits où tombèrent plusieurs soldats de notre coin, étaient pour certains nouveaux membres, un retour sur place après de nombreuses années. Notre section remercie spécialement la famille Bricart, Monsieur le curé, l'instituteur et la commune de Fauvillers pour cet accueil très chaleureux.

L'excursion annuelle

Lorsque ces lignes paraîtront, notre excursion du samedi 11 juin aura vécu. De ce voyage à Losheim-See, nous reparlerons dans le bulletin du 3^e trimestre.

Décès

Nous déplorons le décès de Ferdinand Androvand, ancien combattant et prisonnier de guerre 1940-45. De nombreux bérets verts ont assisté à ses funérailles à Longueu. Il était âgé de 67 ans.

Nous réitérons à sa veuve et ses enfants nos très sincères condoléances.

Nous apprenons avec peine le décès de Camille Muller après une longue et pénible maladie. Né en 1913, il est décédé le 31 mai. Il était un ancien du 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais et avait été prisonnier de guerre au stalag XB. Camille faisait partie du comité de notre régionale depuis son affiliation lors du recrutement des anciens Chasseurs Ardennais de Sélangue. Les Bérets verts en très grand nombre et une foule nombreuse ont tenu à assister à ses obsèques, car il ne comptait que des amis.

Nous renouvelons à son épouse, son fils et toute sa famille, nos plus vives condoléances.

BASTOGNE-MARTELANGE-VAUX-SUR-SÛRE

Décès du Trésorier Albert Pierre



Au congrès national de Vielsalm, Albert Pierre se voit remettre la médaille d'or de la Fraternelle.

Albert PIERRE, trésorier de la section est décédé le 1^{er} juillet 1983 au Centre hospitalier de Sainte — Ode où il avait été admis, une nouvelle fois, le 25 mai 1983 suite à la maladie qui ne le quittait pas depuis plusieurs années.

Il avait été nommé trésorier le 10 février 1978 et exerçait cette fonction à la satisfaction de tous, consciencieusement et scrupuleusement.

Albert PIERRE était né le 17 mai à Saint-Hubert.

Engagé volontaire le 7 juin 1935 au 1^{er} Groupement Mixte de Chasseurs Ardennais il y restera jusqu'en mai 1940.

Pendant l'occupation, étant militaire de carrière, il fut mis à la disposition du ministère des Finances jusqu'au 1^{er} octobre 1944, date également de sa reprise en force au ministère de la Défense Nationale.

Il fut nommé sergent le 30 avril 1945 et admis à la pension d'ancienneté le 1^{er} février 1957.

Reconnu Résistant armé du 30 mars 1944 au 14 octobre 1944 il était détenteur de plusieurs distinctions honorifiques. La médaille d'or du Mérite de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais lui avait été décernée lors de notre dernier Congrès national à Vielsalm, le 24 avril 1983.

Après son admission à la pension d'ancienneté comme militaire il continuera et terminera sa carrière dans une organisation commerciale.

Les affabulations de Degrelle et les Chasseurs Ardennais

La lettre qui suit a été intégralement publiée au n° 3359 du «POURQUOI PAS?»:

Monsieur Jacques SCHEPMANS
Rédacteur en chef du «POURQUOI PAS?»
Boulevard Emile Jacqmain 95
1000 BRUXELLES

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai relevé le passage suivant dans la continuation des articles de JMF relatifs au «phénomène» Degrelle, parue dans le «P.P.» n° 3358 du 6.4.1983:

«C'est dangereux tout ça, d'autant plus que le général Chardome, patron des Chasseurs Ardennais, voudrait et croit pouvoir mettre ses troupes à la disposition de Rex pour le grand coup de balai sans retour...»

Je suppose que ces indications sont reprises des mémoires de Degrelle. Le Fourx n'en était pas à une élucubration ou une fabulation près. Déjà, il affirmait avoir avec lui le Christ-Roi, le Pape, le Roi, le Cardinal; les Chasseurs Ardennais complétaient bien la panoplie.

Je vous précise immédiatement, avant de fournir quelques nécessaires développements, que: 1 - Chardome n'était pas général en 1936; 2 - Il n'a jamais été «le patron» des Chasseurs Ardennais; 3 - Il n'appartenait plus aux Chasseurs Ardennais à cette époque.

Le major Lambert Chardome, natif de Seraing, a été désigné comme commandant de bataillon pour le 10^e de Ligne à Arlon en 1924. Il y est resté jusqu'en 1928 et y est revenu en 1931, toujours comme commandant de bataillon, lors de son accession au grade de lieutenant-colonel. Le régiment était alors commandé par le colonel Jacqmain. Lors du changement de dénomination du 10^e de Ligne en celle de «Régiment de Chasseurs Ardennais» (mars 1933), Jacqmain est demeuré chef de Corps jusqu'à sa promotion au grade de général-major en septembre 1933. Le plus ancien des commandants de bataillons, à savoir Chardome, a alors exercé, sans y être jamais désigné officiellement par DM, le commandement du régiment où il a été remplacé, à partir du 1^{er} avril 1934, par le major Massonnet. Il avait, en effet, été versé fin mars, dans un Etat-Major, dirigé par le général Jacqmain, chargé de la préparation du Corps des Chasseurs Ardennais, qui allait intervenir le 15 septembre 1934, date à laquelle il devenait chef d'Etat-Major, sous les ordres du général Jacqmain, puis du général de Nève de Roden. En septembre 1936, le Colonel Chardome, promu à ce grade en mars, était muté, par mesure d'ordre, suite à plusieurs incartades, au 3^e Chasseurs à pied à Tournai. Nommé général-major en mars 1940, il fut désigné comme C.I.D.I./5 D.I.

J'ajouterais que, durant la période d'avant-guerre, les Chasseurs Ardennais ont eu à leur tête des commandants de Corps ou de Division (les généraux Jacqmain, de Nève de Roden et Pire) et des commandants de régiments (les colonels Robert, Daumerie, Descamps, Merckx et De Schepper) qui étaient des hommes solides, bien équilibrés et disciplinés. Aucun d'entre eux n'aurait jamais songé à se lancer dans une aventure politicienne, pas plus que leurs troupes d'ailleurs. Les Ardennais sont gens réfléchis. Chardome était populaire dans la troupe, qui s'amusaient de ses originalités et ses exaltations, mais qui ne le prenaient guère au sérieux.

Un de nos meilleurs officiers supérieurs, qui a commandé avec panache une de nos grandes unités en 1940 et qui fut, durant des années, le plus proche collaborateur de Chardome, m'écrivait notamment ceci à son sujet, en 1973, quelques semaines avant sa mort: «... auteur et animateur de l'esprit des Chasseurs Ardennais... Doué brillamment au point de vue intelligence, d'une puissance de travail extraordinaire, il était malheureusement extrêmement orgueilleux et ambitieux. C'est ce qui l'a perdu».

Il me faut encore préciser qu'en captivité en Allemagne, ce sont les officiers des Chasseurs Ardennais, groupés autour du général Descamps, qui ont, les premiers, rompu tout contact avec Chardome. Toutefois, nous sommes refusés à l'accabler de quelque manière que ce soit lors de sa comparution en Cour Militaire en 1946, alors qu'une certaine presse le présentait encore comme le commandant des Chasseurs Ardennais, bien qu'il ait quitté nos unités depuis près de quatre ans en mai 1940. Ainsi que je l'ai écrit dans notre bulletin, plus d'un an après sa condamnation, avec l'accord du lieutenant général Victor Descamps: «On ne frappe pas quelqu'un déjà à geroux». Chardome a été victime de son orgueil, et il a connu une fin misérable. Il n'appela plus que de la pitié.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Albert HUBERT,
Président national

NDLR: Je dois cependant préciser, en me basant sur les rappels de «L'Avenir du Luxembourg» dans l'excellente chronique «Il y a cinquante ans» de Joss Heintz qui le colonel Jacqmain a remis officiellement le commandement du régiment au Lieutenant-colonel Chardome, le 4 juillet 1933. On ne trouve aucune indication à cet égard dans les extraits matriculaires des deux officiers.

«Ce qui contribue à donner à l'histoire les plus fausses couleurs, ce sont les Mémoires.»

Jacques Bainville

L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout.

Paul Valéry



Décès

Le 2 mai, nous avons appris le décès, à l'âge de 62 ans, de notre membre René Piedbœuf de Jemeppe. Il avait été durant plusieurs années vice-président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et président de la section Liège-Verviers.

D'un dévouement sans limite, c'est également lui qui fut l'un de nos principaux collaborateurs concernant la création de notre Club de Marches.

Une gerbe a été déposée au nom du club et une délégation assistait aux obsèques.

Nous présentons à Madame Piedbœuf nos plus sincères condoléances.

Participation aux marches suivantes

- 8 janvier 83 - Houffe - 25 km;
- 23 janvier - Olne - 20 km;
- 29 janvier - Namèche - 30 km;
- 6 février - Clermont - 25 km;
- 12 février - Battice - 42 km;
- 16 au 20 février - Vielsalm - 100 km (Marche d'Hiver);
- 26 février - Villers-l'Évêque - 50 km;
- 5 mars - Fumal - 21 km;
- 12 mars - Seraing (Tour du Condroz) - 75 km;
- 12 mars - Seraing (marche de nuit) - 12 km;
- 19 mars - Focourt - 21 km;
- 26 mars - Hermalle-sous-Huy - 42 km;
- 2 avril - Awans - 12 km;
- 9 avril - Prayon - 21 km;
- 10 avril - Wareme - 42 km;
- 16 avril - Banneux - 42 km;
- 23 avril - Borgloon - 20 km;
- 23 avril - Trooz - 50 km.

Participation aux manifestations suivantes

- 24 avril - Vielsalm - Congrès National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais
- 11 mai - Vielsalm - Festes régimentaires du 3 ChA

Changement de prix

Badge lavable (d'excellente qualité): 170 F.
Majoration de 20 F pour envoi postal.
A verser anticipativement au CCP 240-0280297-68 de Club de Marche Chasseurs Ardennais, 4330 Grâce-Hollogne.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Les menaces sur le statut des victimes de la guerre

L'émoi règne au sein des associations patriotiques en raison des projets du gouvernement, et surtout du ministre des Affaires sociales, Jean-Luc Dehaene, concernant le statut des victimes de la guerre.

Certes, le gouvernement respecte, avec une lenteur calculée, la mise en application du protocole de 1975, mais il viendra à échéance en... 1985. Pour notre part, nous attendons toujours la réalisation du point B-II-d-5 dont notre Fraternelle a obtenu l'insertion: «Prise en considération de toutes les périodes retenues pour l'octroi de la carte des états de services de guerre, pour le calcul de la rente de combattant et de captivité».

Cette revendication, combien justifiée, vise essentiellement la prise en considération des congés de convalescence accordés aux blessés et aux PG rapatriés comme malades.

D'autre part, le gouvernement veut «équilibrer» le budget de l'INIG, non seulement en lui refusant tout crédit supplémentaire mais encore, en réalisant des économies, sur le dos des invalides bien sûr. Que l'on se soucie de certaines rationalisations, que l'on multiplie les contrôles et que l'on veuille tarir d'éventuels abus, nul ne peut s'en plaindre mais à la condition de ne pas limiter les services rendus, de ne pas porter atteinte au principe des soins gratuits inscrits dans la loi, qu'on ne veuille pas faire payer le déficit par les victimes de la guerre dont le nombre nécessairement diminue.

Or, le ministre des Affaires sociales a fait introduire dans le projet de loi sur la programmation 1983-1984 un article 47 créant à charge de tous les titulaires de rentes, allocations, pensions d'invalides et de veuves une contribution de solidarité, durant un nombre de trimestres à déterminer par arrêté royal. Il s'agirait de ne pas appliquer une ou plusieurs fois la hausse de 2 % résultant des fluctuations de l'index. A remarquer que même des non-bénéficiaires de l'INIG seraient participants au prélèvement. Il y a, au reste, quelque chose de machiavélique dans l'introduction de ce texte, au lieu d'en faire un projet séparé, dans le projet de loi qui ne constitue que la mise en application d'une décision gouvernementale, prise en 1975 et qui étale sur dix ans des mesures en faveur des victimes de la guerre. Si, en effet, le parlement refusait de voter l'article 47, M. Dehaene ne s'opposerait-il pas au vote du restant du projet de loi?

On va plus loin. On affirme, en effet, dans les milieux bien informés et non sans quelques raisons, que M. Dehaene méditerait, à plus long terme, d'englober les invalides et autres victimes de la guerre dans sa réforme en profondeur de la sécurité sociale et pour commencer de les obliger à passer désormais d'abord par l'INAMI avant l'INIG, l'arrière-pensée étant d'en arriver à «inamiser» complètement les invalides de guerre et à les transférer ainsi en assistés sociaux.

A.H.

La bonne adresse de l'INIG

Communiqué de l'Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de guerre:

Les services postaux nous signalent que du courrier est toujours envoyé à l'Œuvre Nationale des Invalides de guerre, place E. Flagey, 1050 BRUXELLES au lieu d'être adressé à l'Institut National des Invalides de guerre, Anciens Combattants et Victimes de guerre, 139/141, rue Royale, 1000 BRUXELLES.

Les services postaux nous assurant le transfert du courrier que pendant une période maximum de 6 mois, nous attirons l'attention toute particulière des ressortissants sur la nécessité d'expédier courrier et documents à la rue Royale.

La Caisse nationale des Pensions de Guerre

Le rapport 1982 de la Caisse nationale des Pensions de Guerre (CNPG), actuellement gérée — et fort bien — par l'Administration de la Trésorerie, est particulièrement copieux. Il s'agit d'un document de 138 pages, contenant une foule d'indications pleines d'intérêt, le plus souvent de caractère de référence.

Durant l'année considérée, à chacun des quatre trimestres, il a fallu recalculer les pensions et rentes, suite à la hausse des prix à la consommation, ce qui a entraîné 1.610.051 changements.

La CNPG a pris en charge 9.931 nouvelles pensions et rentes: 8.214 pour l'AP et 1.717 pour l'administration des victimes civiles. Du 1.7.1981 au 30.6.1982, 6.938 rentes de mobilisés. Le nombre de décès signalés s'est élevé à 19.046, de sorte que le nombre total de pensions et rentes est tombé, en un an, de 471.063 à 462.860. En revanche, le coût total de 1982 a été de 15.028 millions contre 13.520 en 1981.

La caisse avait encore en charge 70.269 pensions et rentes pour la guerre 1914-1918, dont 3.127 pensions d'invalides et 7.177 de veuves et orphelins, le poste principal (37.511) étant constitué par les rentes de chevrons de front aux veuves et orphelins. Pour la guerre 1940-1945, 363.601 pensions et rentes, dont 59.130 pensions d'invalidité, 16.587 pensions de réparation à des veuves et orphelins, 136.739 rentes de combattant et de captivité et 53.767 rentes de mobilisés. Et aussi, 36.604 rentes de déportés et réfractaires.

Sur les 59.130 invalides, 25.305 au taux de six p.c., soit 43 % du total. Les invalides de 10 à 30 % représentent 74 % de l'ensemble et les invalides à 100 % et plus, au nombre de 1.726, 2,9 %. Les bénéficiaires, parmi ces derniers, du statut spécial des grands mutilés et invalides étaient au nombre de 364, soit 0,6 %. A noter encore, au total, 182 victimes du Corps expéditionnaire en Corée et 54 des opérations au Congo. A noter encore 886 veuves d'invalides à 100 % ou plus ou d'amputés (de moins de 100 %), dont 323 de PGMI et 293 veuves ayant bénéficié de la pension automatique résultant de la loi du 4.6.1932.

Toujours au 31.12.1982, étaient inscrites 11.682 pensions de dédommagement aux victimes civiles, dont 339 à 100 %.

Toujours au 31.12.1982, étaient inscrites 11.682 pensions de dédommagement aux victimes civiles, dont 339 à 100 %.

En annexe au rapport, on trouve les textes législatifs de 1982, les statistiques depuis 1966 et les taux à 100 % des divers barèmes.

Du beau travail, bien fait!

Parmi tant de satisfaisants témoignages, l'un des plus remarquables est l'attachement que vous avez toujours manifesté envers les Œuvres défuntes et leurs ressortissants.

En un mcl, vous vous êtes forgé un palmarès exceptionnel d'états de service: grâce vous en soit rendue.

Les veuves d'invalides de guerre décédés entre le 1.1.1980 et le 31.12.1981 peuvent désormais obtenir automatiquement la pension de veuves de guerre

Le Moniteur belge du 4 juin 1983 a publié un arrêté royal, daté du 22 avril, «étendant le champ d'application de la loi du 4 juin 1982 réformant le régime de pension des veuves de guerre. En voici le texte utile:

Article 1^{er}. Par dérogation à l'article 15, § 2, de la loi du 4 juin 1982 réformant le régime de pension des veuves de guerre, le bénéfice de ladite loi est étendu, à partir du 1^{er} juillet 1983, aux veuves et orphelins d'invalides décédés entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 1981 inclusivement.

Art. 2. Les prisonniers politiques de la guerre 1940-1945 non titulaires d'une pension répondant au prescrit de l'article 2, 2^o de la loi du 4 juin 1982 précitée et qui n'auraient rempli les conditions prévues par l'article 6bis des lois coordonnées sur les pensions de réparation qu'à partir du 1^{er} janvier 1982, sont censés avoir bénéficié, depuis la date précédant d'un an celle de leur décès, d'une pension de réparation calculée sur la base d'une invalidité de guerre de 20 p.c.

Art. 3. Les prisonniers de la guerre 1940-1945 non titulaires d'une pension répondant au prescrit de l'article 2, 2^o de la loi du 4 juin 1982 et qui remplissent les conditions, autres que celle relative à l'âge, prévues par l'article 8quater des mêmes lois coordonnées, sont censés avoir bénéficié, depuis la date précédant d'un an celle de leur décès, d'une pension de réparation calculée sur la base d'une invalidité de guerre de 10 p.c.

Toutefois, lorsque le prisonnier de guerre est décédé plus d'un an après l'ouverture dans son chef du droit à l'invalidité forfaitaire dont question à l'article 8quater précité, la présente disposition ne s'applique que pour autant qu'il ait valablement sollicité le bénéfice dudit article.

Art. 4. Les articles 2 et 3 ne trouvent application que dans les cas de prisonniers politiques ou de prisonniers de guerre décédés entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 1981 inclusivement.

Art. 5. Par dérogation à l'article 12b de la loi du 4 juin 1982, la pension résultant de l'extension prévue à l'article 1^{er} prend cours le 1^{er} juillet 1983 si la demande de pension est introduite avant l'expiration du troisième mois suivant celui de la publication du présent arrêté.

Art. 6. Par dérogation à l'article 11 de la même loi, les articles 1^{er} à 4 peuvent s'appliquer d'office, à partir du 1^{er} juillet 1983, aux demandes de pension introduites avant la publication du présent arrêté et sur lesquelles il n'a pas encore été statué définitivement à cette date.

La programmation 1983-1984 entre en application

A la suite du vote par les deux chambres de la programmation 1983-1984 en faveur des victimes de guerre, certaines mesures nouvelles seront appliquées d'office, tandis que d'autres devront faire l'objet d'une demande.
(Cf. notre numéro 132 - p. 31).

Seront notamment appliquées d'office:

- le paiement aux invalides de guerre de deux nouvelles tranches de la «proportionnalité» (pension calculée proportionnellement au taux d'invalidité de 100 p.c.), une première tranche de 20 p.c. au 1^{er} avril 1983 et une seconde, également de 20 p.c. au 1^{er} avril 1984;

Quelle est la portée de ces nouvelles dispositions?

Toute veuve (ou orphelin mineur, en cas de décès de la mère) d'invalidé de guerre qui n'aurait pas obtenu ou demandé la pension accordée aux veuves dont le mari est décédé d'une invalidité reconnue ou dont la demande aurait été rejetée, peut désormais obtenir, sur simple demande introduite auprès de l'Administration des Pensions (Place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles), en se référant bien sûr soit au numéro de dossier d'invalidé du mari, soit à celui du dossier de veuve, la pension créée par la loi du 4.6.1982, et qui correspond à 44,49 % indexés de la pension de l'invalidé. Bien entendu, pour autant que le décès soit postérieur au 1^{er} janvier 1980.

Les veuves ayant introduit une demande de pension pour relation directe avec une affection causale et pour lesquelles aucune décision n'est encore intervenue, peuvent se voir appliquer d'office, à partir également du 1^{er} juillet 1983, les nouvelles dispositions. Bien entendu, si la procédure d'octroi de la pension dérivant d'une relation directe avec l'invalidité est favorable, elles ont tout intérêt à attendre la décision y relative, car cette pension est supérieure à celle visée par le nouvel arrêté royal.

Pour toutes les autres veuves, la nouvelle pension prendra cours au 1^{er} juillet 1983 si la demande a été introduite avant la fin du troisième mois qui suit la publication de l'arrêté, donc avant le 30 septembre 1983.

Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté royal concernent les invalidités forfaitaires, séquelles tardives de la captivité des PP et des PG.

Il est impossible d'entrer ici dans tous les détails mais nous sommes à la disposition des sections ou des intéressés qui souhaiteraient des précisions.

Rappelons notre position à propos de ces mesures:

- l'octroi d'une invalidité supplémentaire de 10 p.c. aux amputés sans que le degré total d'invalidité puisse dépasser 100 p.c.;
- la majoration de 10 p.c. des pensions des plus grands mutilés.

Devront faire l'objet d'une demande:

- l'octroi à partir du 1^{er} janvier pour les anciens prisonniers de guerre ayant travaillé dans les mines pendant un an au moins d'une invalidité forfaitaire de 20 % au lieu de 10 %;
- la prise en considération pour le calcul de la pension du secteur public de certaines périodes passées en qualité de volontaire de guerre et d'auxiliaire de services de renseignements et d'action.

- Elles apportent certainement à de nombreuses veuves une pension, réduite certes et proportionnelle au taux d'invalidité de leur mari, que la plupart d'entre elles n'auraient pas obtenue sous l'empire de l'ancienne législation.
- Nous persistons à penser que l'on aurait cependant dû permettre aux veuves qui le désiraient de solliciter la pension de veuve d'invalidé décédé d'une affection causale, dont le montant est plus important.
- Ces pensions nouvelles ne constituent pas une dépense additionnelle pour l'Etat, puisqu'elles ne représentent qu'une partie de la pension d'invalidé. Chaque fois que décède un invalide, sa veuve perçoit 44,49 % de la pension du mari tandis que... 55,41 % de ladite pension retourne dans les caisses de l'Etat!

A.H.

Les demandes sont à introduire auprès de l'Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs à 1000 Bruxelles, où tous les renseignements peuvent être obtenus (tél.: (02) 511 59 00).

La nouvelle loi contient, par ailleurs, diverses mesures en faveur des victimes civiles de la guerre, notamment l'application au profit des invalides du principe de la proportionnalité et l'instauration de la pension de réversion au profit des veuves. Ces dernières mesures relèvent de la compétence du secrétaire d'Etat à la Santé publique, 56, rue de la Loi (2^e étage) à 1040 Bruxelles.

Participation de... solidarité

Par ailleurs, le cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales a communiqué que les présidents des associations patriotiques ont également donné leur accord sur une «participation de solidarité» dans le domaine de la médecine gratuite pour les victimes de guerre, les invalides de guerre et les anciens combattants.

Le fonctionnement de l'Institut (NIG) qui finance la médecine gratuite pour les quelque quatre-vingt mille ayants droit nécessiterait en 1983 quelque 3,2 milliards de F. Comme cela signifie une hausse d'environ 1 milliard de F en un an, il a été demandé aux ayants droit à cet Institut le produit de deux indexations. Cette mesure serait temporaire et limitée à ceux qui bénéficient de la médecine gratuite.

NDLR: Au moment où nous écrivons, l'«accord» en question n'a pas été confirmé par les présidents mis en cause. Ajoutons qu'il convient de se méfier des mesures dites temporaires et limitées. Il en est qui durent beaucoup plus longtemps que... dix gouvernements!

**En pages 8 et 9, le nouvel insigne
de deux glaives croisés
1940 - 1945**

Avez-vous reçu votre bulletin ?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section; celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- **Atrancher suffisamment leurs plis.** Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 11 F.

- **Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse.** Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

- **Ne pas abuser des plis recommandés** qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

**Prix de vente au détail :
50 F l'exemplaire**

**S'adresser
à sa section**

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : 1^{er} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.
Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.
Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées, ainsi que les Résistants reconnus ayant porté le bétet vert dans les maquis.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais.

Montant minimum de la cotisation :

Depuis l'exercice social 1981-1982, 180 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires; 225 F pour les membres protecteurs.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougote... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse ils avertissent LEUR SECTION sans retard et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin; exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37
Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

PRIX DE VENTE	
Insignes grand format	50 F
Insignes petit format	50 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non)	240 F
Hure dorée béret	40 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Cartes-voies du Monument national	10 F
Drapeau de l'Ardenne	1.200 à 1.700 F selon modèle (cf. encadré spécial)
Couppelles (cendriers en mélanine représentant le Monument national)	50 F
Pour les titulaires de notre médaille du mérite:	
Décoration petit module	350 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	30 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	80 F

N.B.: Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.



*Par-delà les victoires, les défaites ou les records,
le sport est célébration de la vie.
Est-il plus forte récompense que la fierté
d'avoir su aller au-delà de soi-même ?*

La BBL pense à vous...

Comme les années précédentes la BBL a participé
à la Marche du Souvenir et de l'Amitié.